

Chaykh ÇADDOUQUE (ar)

Récompenses pour les bonnes œuvres

Thawab al-A'mal

Traduit de l'arabe par :
Mohammad BOUHADJEB AL-HACHEM

Publié et édité par
La Fondation Imam Hassan al-Modjtaba (as)
F. I. H. M.

**Au Nom d'Allah Le Tout Miséricordieux
Le Très Miséricordieux**

Louange à Allah, Le Seigneur des mondes. O Allah, répands Tes bénédictions sur ton Prophète Mohammad, Ton bien aimé ; sur sa Fille, joie de ses yeux Fatima Zahra, la Reine des femmes des Univers ; le Prince des Croyants, l'Elu Ali Ibn Abi Talib ; sur l'Imam Hassan al-Modjtaba l'opprimé et l'empoisonné ; sur le Prince des Martyrs, lui le délaissé l'Imam al-Hossayn ; sur l'Imam Ali Zayn al-Abidine l'Ornement des adorateurs ; sur l'Imam Mohammad al-Baquer le Diffuseur des Connaissances ; sur l'Imam Dja'far aç-Sadeq le Véridique ; sur l'Imam Moussa al-Kazem, le patient par excellence ; sur l'Imam Ali a'Redha l'Exilé ; sur l'Imam Mohammad al-Djawad, le Généreux ; sur l'Imam Ali al-Hadi, le Guide ; sur l'Imam Hassan al-Askari, ton Soldat et sur l'Imam du Temps, le Résurrecteur, l'Imam al-Mahdi, à qui Tu as octroyé la Puissance et l'ordre, le Bien Guidé, l'Attendu, celui qui délivre et ressuscite les cœurs, Lui qui représente Ta Lumière. O Allah, je te demande humblement de me pardonner et de parfaire ma petite foi, afin que je serve ton seul représentant sur terre l'Imam de mon cœur, le Mahdi tant attendu. Par le droit de Tes Aimés, O Allah, je te prie d'accepter ma prière.

Qui est Chaykh ÇADDOUQUE ?

Il est celui que l'on nomme le chef des transmetteurs des narrations (a'ha'diths) des Ahl al-Bayt (as). Il se nomme Mohammad fils de Ali, fils de Hossayn, fils de Moussa, fils de Babouiyé al-Quoummi, connu sous le nom de çaddouque, qu'Allah agrée son âme.

Chaykh Çaddouque (ar) fut un grand érudit et selon les plus anciens savants religieux, personne ne pouvait l'égaliser dans son œuvre. Ainsi, l'Imam Hassan al-Askari (as) annonça au père de Chaykh Çaddouque (ar) la naissance d'un enfant pieux dans sa demeure en lui écrivant une missive : « Au Nom d'Allah Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux. Louanges à Allah le Seigneur des Mondes. Un heureux dénouement attend les pieux et le Paradis est assuré aux adeptes de l'Unicité. La géhenne sera une rétribution pour les renégats, pour les ennemis injustes. Il n'y a pas d'autres divinités qu'Allah, le Suprême, Lui le Créateur Suprême. La bénédiction d'Allah est sur la meilleure des créatures Mohammad ainsi que sur sa Famille Immaculée. Je t'informe à présent, O toi homme de grande foi et authentique dans ta pratique religieuse par ton attirance vers l'authenticité, O père de Hassan Ali fils de Hossayn al-Quoummi, Allah t'accrédite de sa satisfaction, Il a fait en sorte que de ta descendance naisse un enfant pieux, qui t'apporte la Miséricorde divine par sa piété envers Allah, par ses prières pieuses et sincères, par les aumônes qu'il dispense, car la prière ne peut être acceptée que si l'on verse la zakat (l'aumône). »

Chaykh Çaddouque (ar) naquit dans la ville sainte de Qom en l'an 306 de l'hégire. Il décéda en l'an 381 de l'hégire dans la ville de Rey en Perse, tout près de la tombe de Sayyad Abdal Azim al-Hassani (as).

Qu'Allah (swt) accepte notre dévouement pour faire connaître la valeur de nos Ahl al-Bayt (as) tout comme l'a fait avec succès le Chaykh çaddouque (ar). Je ne prétends surtout pas me comparer à cet homme qui consacra sa vie entière aux Ahl al-Bayt (as), mais

simplement prendre son exemple afin de servir aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de mes jours, l'Imam par excellence, Lui le seul et véritable représentant d'Allah sur terre, l'Imam al-Mahdi (as). Que notre vie s'emploie à le servir et à l'honorer comme Allah (swt) l'a fait pour nous.

Une récompense est accordée à celui qui prononcera « Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah – La'ila'ha illallah. »

Le Saint Prophète Mohammad (saww) disait de celui qui prononce Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah – La'ila'ha illallah, ceci : « On plantera dans le paradis un arbre orné de rubis de couleur rouge vif. Ses racines seront parfumées de musc blanc, sa saveur sera semblable au miel et sa couleur sera plus lumineuse que la neige. Il exalera une odeur suave de musc, ses fruits seront purs et composés de soixante-dix variétés. »

« Celui qui décède en témoignant qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah – La'ila'ha illallah, entrera au paradis. Quant à celui qui meurt en étant polythéiste, il sera jeté dans la géhenne. »

« Le meilleur acte d'adoration est de professer qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah. »

« Le croyant qui prononce très souvent cette parole 'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah', verra disparaître ses mauvaises actions inscrites sur son livre par les anges scribes, et ce jusqu'à ce qu'elles soient remplacées par de bonnes actions. »

Récompense pour celui qui dit cent fois « La'ila'ha illallah – Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah. »

On rapporte de l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) ceci : « Celui qui dit cent fois –Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah - La'ila'ha illallah- est le meilleur des hommes de ce jour de par son action. »

« Celui qui va se coucher en disant cent fois (La'ila'ha illallah-Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah), Allah lui construira une maison dans le paradis, et celui qui demande pardon « istighfar » à Allah cent fois, alors qu'il se trouve dans son lit, verra ses péchés effacés tout comme l'arbre perd ses feuilles. »

Récompense pour celui qui dit : Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, Lui l'Unique, Lui l'Unique, Lui l'Unique – La'ila'ha illallah, wahdahou, wahdahou, wahdahou.

L'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) rapporte ceci : « L'Ange Djibraïl (as) est venu vers le Saint Prophète Mohammad (saww) pour lui dire : O Mohammad –saww-bienheureux celui de ta communauté qui dira : Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, Lui l'Unique, Lui l'Unique, Lui l'Unique – La' ila'ha illallah, wahdahou, wahdahou, wahdahou. »

Récompense pour celui qui prononce : Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, avec sincérité.

L'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) a dit : « Celui qui déclare avec loyauté et sincérité qu'Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, entrera au paradis avec toute la félicité. Le fait d'être sincère dans son âme et dans son action lorsque l'on prononce cette parole « La' ila'ha illallah » apporte la miséricorde divine. »

Le Saint Prophète Mohammad (saww) rapporte de l'Ange Djibraïl (as) ceci : « Allah (swt) a déclaré ceci : la parole –La' ila'ha illallah- symbolise ma forteresse, celui qui y pénètre sera épargné de mon châtement. »

Récompense pour celui qui prononce à haute voix cette parole : La' ila'ha illallah.

Le Saint Prophète Mohammad (saww) a déclaré : « Celui qui parmi les musulmans prononce à haute voix –La' ila'ha illallah- verra tous ses péchés disparaître un à un, tout comme l'arbre dont les feuilles s'éparpillent sur le sol. »

Récompense pour celui qui dit : « Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, le Roi, le Véridique (l'Authentique), le Manifeste (l'Evident) – La' ila'ha illallah, al'malikoul haquoul mobi'ne » cent fois (ou trente trois fois).

On rapporte de l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) ceci : « Celui qui répète cent fois, Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, le Roi, le Véridique, le Manifeste, Allah le protégera de la pauvreté, et deviendra son confident alors qu'il sera seul dans sa tombe. Il lui accordera la richesse, et lui fera choisir la porte du paradis par laquelle il désirera pénétrer. »

Récompense pour celui qui dit chaque jour, je témoigne qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, Lui l'Unique, Il n'a pas d'associés, Il est la seule divinité, l'Un, l'Eternel, Il n'a pas pris de compagne et n'a point engendré – ach hadou ane la' ila'ha illallah, wahdahou la'chari'ka lahou, ilahène wa'hidène, ahadène camadène, lame yatakhizou ça'hibatène wala' waladène.

On rapporte de l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) ceci : « Celui qui dit chaque jour, je témoigne qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, Lui l'Unique, Il n'a pas d'associés, Il est la seule divinité, l'Un, l'Eternel, Il n'a pas pris de compagne et n'a point engendré, Allah (swt) lui inscrit quarante cinq-mille bienfaits, lui efface quarante-cinq mille fautes, l'élève de quarante-cinq mille degrés, et il sera pareil à celui qui aura lu le Saint Qoran douze fois le même jour et Allah lui construira une maison dans le paradis. »

Récompense pour celui qui répète sans cesse, Gloire à Allah – Soubha'nallah ; Louange à Allah – al-Hamdoulillah ; et il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah –wala' ila'ha illallah ; et Allah est le plus grand – wallahou akbar.

L'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) rapporte du Saint Prophète Mohammad (saww) ceci : « Répéter sans cesse : gloire à Allah – soubha'nallah ; louange à Allah – al-hamdoulillah ; il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah – wala' ila'ha illallah ; et Allah est le plus grand - wallahou akbar, car ces paroles viendront face à vous le jour de la résurrection, puis, derrière vous et effaceront la punition qui vous était réservée. Ces paroles seront les actions qui demeureront pour l'éternité. »

Récompense pour celui qui dit après avoir terminé son invocation (do'a) « que la volonté d'Allah soit faite, il n'y a de force et de puissance qu'en Allah-Ma' cha'Allah la' hawla wala' quouwata illâ billah ».

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « l'homme ou la femme qui prononce à la fin de son invocation : que la volonté d'Allah soit faite, il n'y a de force et de puissance qu'en Allah verra sa requête ou son vœu (hadjate) exaucé. »

Récompense pour celui qui récite : il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah et que Mohammad est le Prophète d'Allah – La' ila'ha illallah Mohammad rassouloullah.

L'Imam Mohammad al-Baquer (as) a dit : « celui qui témoigne qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah sans attester que Mohammad est le Prophète d'Allah (saww), recevra dix bienfaits ; quant à celui qui atteste que Mohammad (saww) est le Prophète d'Allah, se verra octroyer mille et mille bienfaits. »

Récompense pour celui qui prononce quatre fois le soir et le matin : louange à Allah, le Seigneur des mondes – al-hamdoulillah rabbîl a'lami'ne.

L'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) a dit : « celui qui dit quatre fois louange à Allah, le Seigneur des mondes – al-hamdoulillah rabbîl a'lami'ne, le matin, aura contribué à remplir sa journée de remerciement pour Allah, et celui qui le dit aussi le soir, aura contribué à parachever ce remerciement pour toute la nuit. »

Récompense pour celui qui célèbre la grandeur à Allah cent fois – Allahou Akbar-, pour celui qui prononcera cent fois gloire à Allah –soubha'nallah-, qui rend la louange à Allah –al'hamdoulillah- cent fois, et le sanctifie cent fois.

L'Imam Ali (as) rapporte ceci : « de pauvres gens se rendirent chez le Saint Prophète Mohammad (saww) pour lui dire : O Prophète d'Allah (saww), les riches peuvent affranchir un esclave, alors que nous, nous ne pourrions jamais le faire ; ils peuvent accomplir le pèlerinage (hadj), alors que pour nous, cela nous est impossible ; ils ont les moyens de s'acquitter de l'aumône, hélas, nous ne pourrions agir de la sorte ; ils peuvent combattre dans la voie d'Allah, et nous ne pouvons y participer. Le Saint Prophète Mohammad (saww) leur répondit : celui qui célèbre la grandeur d'Allah cent fois avec sincérité est meilleur que celui qui affranchit cent esclaves ; celui qui glorifie Allah cent fois est supérieur à celui qui se mobilise pour la cause d'Allah ; celui qui rend louange à Allah cent fois est meilleur que celui qui a monté cent montures pour combattre sur la voie d'Allah (swt) ; et celui qui prononce cent fois la'ila'ha illallah – il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, est supérieur à tous les hommes durant cette journée. »

Récompense pour celui qui possède l'intelligence.

Il s'agit ici de l'intelligence du cœur et non de l'esprit, car en islam, c'est le cœur qui guide l'esprit.

L'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) a dit : « celui qui possède pleinement l'intelligence, Allah (swt) le fera pénétrer dans le paradis. Celui qui est intelligent possède alors la religion de la vérité, et celui qui la possède ne rencontrera aucune entrave pour pénétrer dans le paradis éternel. »

Récompense pour dix qualités.

L'Imam Mohammad al-Baquer (as) a dit : « Celui qui acquiert ces dix qualités, Allah (swt) le fera entrer dans le paradis :

- 1°) l'attestation de foi : il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah.
- 2°) Mohammad est le Prophète d'Allah (saww) et Ali (as) est l'aimé d'Allah.
- 3°) obéir à la loi révélée par Allah (swt).
- 4°) accomplir la prière.
- 5°) donner la zakat (aumône obligatoire).
- 6°) jeûner pendant le mois du ramadhan.
- 7°) accomplir le pèlerinage (hadj).
- 8°) prendre en amitié les amis d'Allah (swt).
- 9°) se détourner des ennemis d'Allah (swt).
- 10°) s'interdire toute boisson enivrante (alcool).

Récompense pour celui qui dit « bismillah-au nom d'Allah » avant de pénétrer au toilette.

L'Imam Ali (as) a déclaré : « celui qui éprouve le besoin d'aller au toilette qu'il dise « bismillah - au nom d'Allah », de ce fait Satan « Chaytan » baissera son regard jusqu'à ce qu'il en sorte. »

Récompense pour celui qui prononce le nom d'Allah (swt) lorsqu'il accomplit ses ablutions « wouzou ».

L'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) a dit : « celui qui effectue ses ablutions en invoquant le nom d'Allah –bismillah - Au nom d'Allah-, son corps sera purifié entièrement, l'ablution répétée efface les péchés. Quant à celui qui n'invoque pas le nom d'Allah en faisant ses ablutions, son corps pourra être purifié certes, mais ne ressentira que l'eau effleurer sa peau. »

Récompense pour celui qui fait l'ablution pareille à celle de l'Imam Ali (as), le Prince des Croyants.

L'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) raconte ceci : « l'Imam Ali (as) était assis en compagnie du fils de Hanafiyate, lorsqu'il lui dit : O Mohammad apporte moi une cruche d'eau afin que je puisse accomplir mes ablutions. Mohammad apporta la cruche d'eau à l'Imam Ali (as), qui commença ses ablutions en prenant l'eau dans sa main droite pour la faire couler sur sa main gauche en disant : **Bismillahi wal hamdoulillahi lazi dja alal ma'a tâhou'rène wa lame yadjalahou nadjassène – Au Nom d'Allah, et louange à Allah, car Il a fait de l'eau une purification, et Il ne l'a pas fait impureté.** Lorsque tu t'apprêtes à te purifier au toilette prononce : **Allahoumma haçîne faradji was tour aourati wa harim'ha' ala nâ'ri waw a fiquni lima' youquaribou min'ha' ya'zal djala'li wal ikra'mi. - O Allah, immunise mon sexe, et protège-moi de ma nudité et préserve-le du feu, et accorde-moi la possibilité de me rapprocher de Toi, par Ta Majesté et Ta Munificence.** Au moment de se rincer la bouche dis : **Allahoummâ laquini houdjati yaouma al'qua'ka wat laqua lissa'ni' bizikrika wa choukrika – O Allah ! Initie-moi à ta preuve le jour où je te rencontrerai et laisse ma langue t'invoquer et te remercier.** Au moment de te laver le nez ajoute : **Allahoummâ la' toujarîme alayâ ri'hal djanâti wadj alni' mimane yachoumô ri'houha' wa rou'houha' wa tî'bouha' – O Allah, n'empêche pas l'odeur du Paradis venir à moi afin que je puisse la sentir ; fais en sorte que je sois parmi ceux qui la sentent, car elle est d'une odeur suave et incomparable.** Lorsque tu t'apprêtes à te laver le visage dis :

Allahoummâ bayîde wadjhi yaouma taswada fi'hil woudjou'hou wa la' tousawâda wadjhi yaouma toubayadhâ fi'hil woudjou'hou. – O Allah ! Illumine mon visage le jour où il sera ténébreux, et ne le rends pas ténébreux le jour où Tu l'auras illuminé. Au moment de te laver la main droite dis : Allahoummâ a'tîni kita'bi biyami'ni' wal khouldi fil djina'ni biyassa'ri wa ha'sabni' hissa'bène yassi'rène. – O Allah ! Donne-moi mon livre dans ma main droite et garde-le en lui donnant un bouclier contre la main gauche et ne me juge pas par la gauche, ne me mets pas dans l'embarras. Lorsque tu te laves la main gauche ajoute : Allahoummâ la' tâ'tini' kita'bi bichima'li' wala mine wara'a zahri' wala' tadj al'ha' maghlou'latène ila ounouqui' wa a ouzou bika mine mouquatâ a'ti ni'ra'ne. – O Allah ! Ne me donne pas mon livre dans ma main gauche, et ni derrière mon dos, et ne fais pas en sorte qu'elle soit un carcan pour mon cou et je prends refuge auprès de Toi contre toute séparation par le feu. Ensuite lorsque tu t'essuies la tête avec ta main droite encore humide dis : Allahoummâ ghachini' birahmatika wa baraka'tika wa afwika – O Allah, enveloppe moi par Ta Toute Miséricorde, Ta Bonté et Ton Pardon. Puis au moment de t'essuyer ton pied droit avec ta main droite et ton pied gauche avec ta main gauche encore humide prononce : Allahoummâ thabîte quadami' ala' çira'tâ yaouma tounzila fi'hil aquda'mi wadj al sa iyi fi'ma' yardhî'ka annî. – O Allah ! Rafferme mes pas sur ton chemin contre le jour où je trébucherai et fais en sorte que j'œuvre dans Ta satisfaction. » Puis l'Imam Ali (as) leva la tête en regardant Mohammad et déclara : « O Mohammad, celui qui accomplit les ablutions comme je les ai accomplies tout en répétant les paroles que j'ai prononcées, sache que Allah (swt) créera pour chaque goutte d'eau versée pour les ablutions, un ange qui glorifiera Allah pour lui, rendra les louanges à Allah pour lui, et proclamera la grandeur d'Allah pour lui. Ensuite Allah (swt) lui inscrira comme bienfait toutes ces récompenses jusqu'au jour de la résurrection. »

Récompense pour celui qui utilise une serviette après l'ablution, et pour celui qui n'utilise pas de serviette après son ablution.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui effectue ses ablutions, puis utilise une serviette pour s'essuyer, Allah lui inscrit un bienfait (hassanate) ; quant à celui qui accomplit ses ablutions sans s'essuyer avec une serviette, Allah lui inscrit trente bienfaits (hassanate). »

Récompense pour celui qui fait ses ablutions pour la prière du Maghrib et celle du Fadjr (sobh).

Selon l'Imam Moussa al-Kazem (as) : « Celui qui fait ses ablutions pour la prière du Maghrib (couché du soleil) est comparable au rachat de toutes les fautes commises la journée sans inclure les grands péchés ; et celui qui fait ses ablutions pour la prière du Fadjr (aurore) elle sera aussi considérée comme une expiation de toutes les fautes passées durant la nuit sans inclure les grands péchés. »

Récompense pour celui qui garde les yeux ouverts pendant l'ablution au niveau du visage.

Le Saint Prophète Mohammad (saww) disait pendant l'ablution : « Ouvrez vos yeux lorsque vous passez l'eau sur votre visage, ainsi vous ne verrez jamais le feu de l'enfer. »

Récompense pour celui qui renouvelle son ablution.

L'Imam Ali a'Redha (as) disait : « Renouvelez vos ablutions pour la prière du Icha'a (dernière prière liturgique), ainsi vous effacerez vos péchés, j'en fais le serment devant Allah (swt). »

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui renouvelle son ablution en dehors des prières quotidiennes, Allah (swt) réitère son accord pour le repentir sans que la personne en fasse la demande. »

Récompense du Siwak (cure-dents).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Le siwak présente douze mérites : il est une sounnate, il purifie l'haleine (la bouche), il fortifie la vue, il satisfait le Tout Miséricordieux, il favorise la blancheur des dents, il annihile le tartre, il renforce les gencives, il rend appétissante la nourriture, il éloigne le flegme, il augmente la protection divine, ainsi que les récompenses (hassanates), il rend heureux les Anges – as. »

Récompense pour celui qui s'abstient de cracher par respect pour la mosquée dans laquelle il se trouve.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui s'abstient de cracher alors qu'il se trouve dans la mosquée, honore de ce fait la maison d'Allah (swt). Aussi, le Seigneur fera en sorte que la salive devienne un bienfait pour sa santé corporelle et épargnera donc son corps de la maladie. »

Récompense pour celui qui se purifie avant de se coucher.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui se purifie en effectuant l'ablution avant de se coucher, son lit sera comparable à une mosquée. »

Récompense pour celui qui se rince la bouche et inhale le parfum.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) « Celui qui, parmi vous se rince la bouche puis inhale le parfum¹ obtiendra le pardon d'Allah (swt) et repoussera le Démon (Chaytan). »

¹ Car Chaytan n'aime pas les bonnes odeurs, il préfère les mauvaises odeurs, la najassate.

Récompense pour celui qui pénètre dans la salle de bain coiffé d'un turban.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui pénètre dans la salle de bain coiffé d'un turban (ou d'un petit chapeau couvrant la tête) Allah sera son protecteur. »

Récompense pour celui qui détourne son regard de la nudité de son frère.

L'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) a dit : « Celui qui entre dans un bain public en évitant de porter son regard sur la nudité de son frère, Allah (swt) le protégera du feu le jour de la résurrection. »

Récompense pour celui qui se lave la tête avec de la guimauve.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Se laver la tête avec de la guimauve protège de la migraine, éloigne de la pauvreté, purifie le cuir chevelu et augmente les moyens d'existence. »

Récompense pour celui qui se lave la tête avec les feuilles de Lotus.

Le Saint Prophète Mohammad (saww) avait l'habitude de se laver la tête avec les feuilles de Lotus, et à ce titre il (saww) déclara : « Lavez-vous la tête avec les feuilles de Lotus, car pour chaque Ange Rapproché elles restent sacrées, ainsi que pour tous les Envoyés (as). Celui qui se lave la tête avec les feuilles de Lotus, Allah (swt) éloignera de lui la tentation du démon pour soixante-dix jours, et celui pour qui Allah a écarté la séduction du démon pour soixante dix jours ne désobéira point, et celui qui ne désobéit pas à Allah (swt) rentrera au paradis. »

Récompense pour celui qui applique une teinture aux cheveux.

On rapporte du Saint Prophète Mohammad (saww) ceci : « dépenser un dirham pour l'achat d'une teinture (henné) pour cheveux est meilleure qu'une dépense de mille dirhams pour la cause d'Allah. Aussi, sachez qu'il y a quatorze mérites dans le henné : il protège les oreilles du vent, il améliore la vision en lui ôtant tout voile, il facilite l'audition (l'ouïe), il renforce la bonne haleine, il consolide les gencives, il supprime les faiblesses du corps et la maladie en générale, il amoindrit les investigations du démon, il rend joyeux les anges (as), il annonce la bonne nouvelle aux croyants de sa bonne voie, et annonce le courroux pour les incroyables, la teinture est un moyen d'embellissement, de bonne odeur, et constitue une protection pour la tombe, et par cela anime les deux anges Mounkar et Nakir de la meilleure façon. »

On rapporte du Saint Prophète Mohammad (saww) également ceci : « Celui qui applique le henné sur ses cheveux sera sous la protection d'Allah (swt) contre trois fléaux : la lèpre, la mutilation des membres et la gangrène. »

Récompense pour celui qui se coiffe les cheveux.

On rapporte du Saint Prophète Mohammad (saww) ceci : « Celui qui se coiffe les cheveux éloigne de lui l'épidémie, accroît sa subsistance et favorise les rapports intimes. »

Récompenses pour celui qui se peigne soixante-dix fois la barbe.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui se peigne soixante dix fois la barbe vers le haut et puis sept fois vers le bas ne verra jamais le démon (chaytan) s'approcher de lui durant quarante jours. »

Récompense pour celui qui s'applique du Kohol.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Le kohol appliqué la nuit est une protection contre la maladie de la goutte. »

« Le kohol favorise la pousse des cheveux, assèche les larmes (glandes lacrymales), retient la salive et améliore la vue. »

Récompense pour celui qui procède à l'épilation des parties génitales et des aisselles.

Selon le Prince des Croyants Ali ibn Abi Talib (as) : « l'épilation symbolise la santé et purifie le corps. »

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « celui qui procède à l'épilation de ses poils repousse la maladie et la saleté causées par la sueur. Il contribue à renforcer son cou et à améliorer sa vision. »

Récompense pour celui qui se coupe les ongles et se taille la moustache.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) celui qui se coupe les ongles dans la journée du vendredi, Allah (swt) extirpera de lui la maladie, hormis celle de la mort, et Il fera introduira le remède en lui. Celui qui se coupe les ongles dans la journée du jeudi ou dans la journée du samedi tout en se taillant la moustache, sera protégé des maux dentaires et du mal des yeux. Celui qui se coupe les ongles éloigne de lui les plus grands maux, et contribue à augmenter sa subsistance. »

Récompense pour celui qui porte des chaussures blanches.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui pénètre dans un marché dans l'intention d'acheter des chaussures recevra sa subsistance d'où il ne s'y attend pas. »

Récompense pour celui qui porte des chaussures jaunes.

Un homme pénétra dans la demeure de l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) chaussé noir. L'Imam Dja'far (as) lui dit aussitôt : « Qu'est-ce que ces chaussures noires, n'as-tu pas connaissance qu'elles possèdent trois aspects négatifs : elles affaiblissent la vue, avarient le souvenir d'Allah et augmentent l'anxiété. Je te conseille de te chausser en jaune ainsi tu seras porteur de trois qualités : une meilleure acuité visuelle, un meilleur dhikr (souvenir d'Allah) et une dissipation de l'angoisse. Le port de souliers jaunes concerne les Prophètes (as). »

Récompense pour celui qui s'habille rapidement.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Le fait de s'habiller rapidement durant l'été ou l'hiver fortifie les yeux et le fait de se vêtir promptement constitue un rempart contre la lèpre. »

Récompense pour celui qui se pare de vêtements neufs et qui récite la sourate al-Quadr (la Destinée).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui s'habille de vêtements neufs et qui récite trente-six fois la sourate al-Quadr (la Destinée – Inâ' anzalna'hou), les Anges (as) aspergeront ses vêtements d'une substance issue du paradis. Puis il doit accomplir deux rak'ates et invoquer son Seigneur ainsi : Louange à Allah qui m'a permis de m'embellir devant les hommes, qui a couvert ma nudité, et par le biais de mes vêtements je prie mon Seigneur, et je rends louange à Allah – Al-Hamdoulillahi lazi razaquani ma' a tadjmalou bihi fi' Nâ'ssi wa' wara'i bihi aourati' wa ouçalli fi'hi

lirabbî wa ahmadallahi. Il n'aura pas achevé son invocation (do'a) qu'il recevra sa récompense. »

Récompense pour celui qui récite une invocation lorsqu'il voit un juif, un chrétien ou un mazdéen.

On rapporte du Saint Prophète Mohammad (saww) ceci : « Celui qui voit un juif, un chrétien, un mazdéen ou une autre personne n'appartenant pas à la religion islamique qu'il récite ceci : Louange à Allah qui m'a accordé Sa grâce sur toi par l'Islam comme religion, par le Saint Qoran comme livre sacré, par Mohammad (saww) comme Prophète et par Ali (as) comme Imam « guide suprême », et par le croyant comme frère, et par la Ka'ba comme pôle (but – orientation). **Al-Hamdoulillahi lazi fadhâlani alayka bil isla'mi di'nène.** Allah (swt) ne permettra point leur rassemblement dans le feu, assurément jamais. »

Récompense pour celui qui se maintient en ablution longtemps, qui s'applique dans sa prière, qui donne l'aumône sur ses biens, qui contient sa colère, qui retient sa langue des mauvais propos, qui demande pardon pour ses fautes et qui s'applique à suivre les conseils des Ahl al-Bayt (as).

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui conserve intacte son ablution, qui s'applique dans sa prière, qui verse l'aumône sur ses biens, qui contient sa colère, qui retient sa langue, qui se repent de ses fautes, et qui s'applique à suivre les recommandations des Ahl al-Bayt (as) aura parachevé toute sa foi et les portes du paradis resteront ouvertes pour lui. »

Récompense pour celui qui dit : je suis satisfait d'Allah comme Seigneur ; de l'Islam comme religion ; de Mohammad –saww– comme Envoyé ; et des Ahl al-Bayt –as– comme mes Maîtres – Raday'to billahi rabbène, wa bil isla'mi dî'nène, wa bimohammad (saww) rassou'lène, wa bi Ahl al-Bayttouhou awliya'i.

On rapporte du Saint Prophète Mohammad (saww) également ceci : « Celui qui dit : je suis satisfait d'Allah comme Seigneur, de l'Islam comme religion, de Mohammad (saww) comme Envoyé, et des Ahl al-Bayt (as) comme mes Maîtres. Il est légitime qu'Allah (swt) soit satisfait de lui le jour de la résurrection. »

Récompense pour celui qui invoque Allah (swt) la nuit et le jour.

Le Saint prophète Mohammad (saww) déclarait : « Voulez-vous que je vous informe sur l'arme capable de vaincre vos ennemis et d'accroître votre subsistance ? » Les gens acquiescèrent. Le Saint Prophète Mohammad (saww) répondit alors : « Invoquez Allah la nuit et le jour, car l'arme du fidèle est l'invocation. »

Récompense pour celui qui vient à la mosquée.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Il est écrit dans la Thora : Mes demeures sur la terre sont les mosquées, bienheureux le serviteur qui se purifie dans sa demeure et ensuite vient me visiter dans ma demeure. N'est-il pas légitime pour le visiteur de recevoir les grâces de celui qu'on visite ! »

« Annoncez la bonne nouvelle à ceux qui marchent dans les ténèbres (la nuit) vers les mosquées lumineuses, car ils seront ainsi au jour de la résurrection ceux qui ont visité les mosquées. »

Récompense pour celui qui n'a d'autre moyen de s'exprimer que par le Qoran et de s'abriter que dans la mosquée.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui s'exprime par le Saint Qoran et qui a adopté pour maison la mosquée, Allah (swt) lui construira une demeure dans le paradis. »

Récompense pour celui qui accomplit ses cinq prières, qui récite le Iqamat et demeure assidu aux heures de prière.

On rapporte de l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) ceci : « Sachez que les cinq prières quotidiennes doivent être accomplies obligatoirement avec le Iqamat. Respectez scrupuleusement les heures prescrites, ainsi vous trouverez Allah le Jour de la Résurrection avec le pacte conclu avec vous concernant les prières, et Il vous fera entrer dans le paradis. Quant à celui qui n'accomplit pas les prières aux heures prescrites, qu'il sache qu'il sera peut-être pardonné ou peut être châtié pour cela. »

Récompense pour la prière surérogatoire (nafila).

L'Imam Ali a'Redha (as) a dit : « Chaque prière surérogatoire est une offrande pour chaque croyant. »

Récompense pour celui qui éclaire une mosquée.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui installe un éclairage dans une mosquée, les anges porteurs de l'arche d'Allah intercèderont pour lui auprès d'Allah afin qu'il soit pardonné pour ce qu'il a accompli, c'est-à-dire 'illuminer' la mosquée d'Allah (swt). »

Récompense pour celui qui accomplit sa prière à la Ka'ba.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Une prière effectuée dans la Sainte mosquée de la Mecque est meilleure que cent mille prières accomplies dans une autre mosquée. »

Récompense pour celui qui prie dans la mosquée du Saint Prophète Mohammad (saww) à Médine.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Une prière accomplie dans ma mosquée est équivalente à dix mille prières auprès d'Allah (swt). »

Récompense pour celui qui prie dans la mosquée de Koufa.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Une prière accomplie dans la mosquée de Koufa, équivaut à mille prières accomplies dans une autre mosquée. »

Récompense pour celui qui prie dans la mosquée de Qods (Jérusalem).

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui accomplit une prière dans la mosquée de Qods, équivaut à mille prières ; quant à celui qui prie chez lui à Jérusalem, elle ne comptera que pour une seule prière. »

Récompense des muezzins.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Les muezzins seront parmi les plus élevés le jour de la résurrection, et ils seront les proches d'Allah. »

Récompense pour celui qui fait l'appel à la prière durant sept années sans interruption.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui fait l'appel à la prière pendant sept années sans interruption viendra sans péché le jour de la résurrection. »

Récompense pour celui qui fait l'appel à la prière durant une année dans une ville peuplée de musulmans.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui fait l'appel à la prière dans une ville peuplée de musulmans et cela durant un an, pénétrera sans aucun doute dans le paradis. »

Récompense pour celui qui écoute l'adhan (appel à la prière) et le répète.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui écoute l'Adhan (appel à la prière) et qui répète ce qu'il entend sera pardonné de ses péchés. »

Récompense pour celui qui accomplit sa prière avec le Adhan et le Iquamat.

Selon l'Imam Ali (as) : « Celui qui prie en précédant l'Adhan et le Iquamat sera l'imam d'une multitude d'anges infinis ; quant à celui qui prie en précédant uniquement le Iquamat, un seul ange priera derrière lui. »

Récompense sur les mérites du Quounout (do'a avec les mains levées au ciel).

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Faites durer votre Quounout dans ce monde afin de goûter longuement au délice le jour de la résurrection où les hommes seront rassemblés. »

Récompense pour celui qui parfait son Roukou' (généflexion).

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui parfait son Roukou' (généflexion) ne rencontrera jamais la tristesse dans sa tombe. »

Récompense pour celui qui se prosterne.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui se prosterne verra ses faux pas s'amoinrir et s'élèvera de plusieurs degrés. »

Récompense pour celui qui demeure longtemps prosterné.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Si le serviteur prolonge sa prosternation sans être vu par autrui, le démon dira : malheur à moi, car ce serviteur a obéi à Allah et m'a désobéi. Il s'est prosterné un long moment et ne s'est point endormi. »

Récompense pour celui en position de g nuflexion (roukou') et de prosternation (soudjoud) et qui se redresse en disant : O Allah ! R pands Tes b n diction sur Mohammad et sur la Famille de Mohammad –saww- Allahoumm   all  ala Mohammad wa a'li Mohammad –saww-.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui prononce en  tant en position de roukou' (g nuflexion), de soudjoud (prosternation) et du Quyam (station debout) : O Allah ! R pands Tes b n diction sur Mohammad et sur la Famille de Mohammad –saww- Allahoumm   all  ala Mohammad wa a'li Mohammad –saww-, Allah (swt) lui fera b n fici r des bienfaits pour cette pri re. »

R compense pour la prosternation du remerciement – soudjoud choukr.

Selon l'Imam Dja'far a -Sadeq (as) : « Celui parmi les croyants qui se prosterne pour remercier Allah (swt) pour le bienfait qu'il a re u, Allah (swt) lui comptera pour cela dix bienfaits, lui effacera dix mauvaises actions accomplies, et l' l vera de dix degr s dans le paradis. »

R compense de la pri re.

Selon le Saint Proph te Mohammad (saww) : « Celui qui accomplit une pri re   l'heure prescrite, un ange criera : O vous les hommes dirigez-vous vers le feu que vous avez allum  par vos mauvaises actions ; aussi vous pouvez l' teindre par vos pri res. »

On rapporte de l'Imam Dja'far a -Sadeq (as) ceci : « O serviteur d'Allah, lorsque tu accomplis ta pri re obligatoire, astreins-toi   respecter l'heure   laquelle elle doit  tre accomplie. Tu dois craindre le moment o  tu ne pourras plus jamais l'accomplir. Fixe ton regard   l'endroit o  tu dois te prosterner, afin de ne pas voir ce qui se passe   ta droite et   ta gauche, ainsi ta pri re sera plus convenable. Sache que tu te trouves face   celui qui te voit quoique tu ne puisses le voir. »

Récompense pour celui qui accomplit la prière du Fadjr à l'heure prescrite.

Isha'que fils de Ammar interrogea l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) en ces termes : « O Père de Abdillahi (as), informe-moi sur le moment opportun pour accomplir la prière du Fadjr (aurore) ? L'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) répondit : « au moment du lever du jour², car Allah (swt) dit 'la lecture du Qoran à l'heure du Fadjr porte témoignage' (*Saint-Qoran : Sourate al-Isra' – verset : 78*). »

La récompense s'applique à celui qui effectue sa prière aux premières heures prescrites et non aux limites du temps prescrit.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) ceci : « Les prières effectuées aux premiers instants prescrits sont bien meilleures à celles effectuées pour chacune d'entre elles à la limite du temps prescrit. »

Récompense pour la prière réduite (quassar) en voyage.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Il est bon pour vous d'écourter vos prières lors d'un voyage, car ceci est un don d'Allah pour les croyants. »

Récompense de la prière du vendredi pour le voyageur.

Selon l'Imam Ali Zayn al-Abidine (as) : « Le voyageur qui accomplit la prière du vendredi, Allah (swt) lui accordera l'équivalent de cent prières du vendredi en guise de récompense. »

² Ce qui signifie que les anges du jour et ceux de la nuit portent témoignage au moment de la prière du Fadjr. Si le serviteur l'accomplit en son temps dès le lever du jour, les anges du jour et de la nuit seront ses témoins.

Récompense pour la prière en groupe (djama'ate).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « La prière en groupe est supérieure de vingt-trois degrés à la prière accomplie individuellement, et elle compte pour vingt-cinq prières. »

Récompense pour celui qui accomplit sa prière debout.

Selon l'Imam Dja'far aç-sadeq (as) : « Celui parmi nos shi'ites qui se lève pour accomplir sa prière, un nombre impressionnant d'anges prieront derrière lui et invoqueront Allah (swt) pour lui jusqu'à ce qu'il termine sa prière. »

Récompense pour celui qui invoque Allah (swt) pour le Saint Prophète Mohammad et sa Sainte Famille (as) le jour du vendredi après la prière du Asr (dernière prière de l'après midi).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Si tu as accompli la prière du Asr la journée du vendredi, il est bien de dire après : O Allah ! Répands Tes bénédictions sur Mohammad et sur la Famille de Mohammad, ses successeurs légitimes, qui ont reçu les bonnes grâces en étant satisfaits de la meilleure de Tes bénédictions, et accorde leur tes bienfaits de la meilleure façon, et répands sur eux la paix, sur leur âme et sur leur corps, et que Ta Toute Miséricorde et Ton bienfait se répandent sur eux. Allahoummâ çallî ala Mohammad wa a'li Mohammad, al- aw çiya al-mardhiyî'ne bi afdhali çalawa'touka wa ba'ike alayhime bi afdhali baraka'tika wa sala'mou alayhime wa ala arwa'hi hime wa adjsa'dihime wa rahmatoullahi wabaraka'touhou. Celui qui récite ceci après la prière du Asr, Allah (swt) lui inscrira cent mille bienfaits, lui effacera cent mille mauvaises actions accomplies, et lui accordera cent mille vœux (hadjats) et l'élèvera de cent mille degrés. »

Récompense pour celui qui récite après la prière du vendredi la sourate al-Fa'tiha une fois, la sourate al-ikhla'çe (quoul houwa) sept fois, la sourate al-Falaque sept fois, la sourate a'Na'sse sept fois, le verset du Trône (Ayate al-Kourssi), les trois versets de la sourate al-A'raf (53-54-55) et les deux derniers versets de la sourate Tawbate (le repentir).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite après la prière du vendredi une fois la sourate al Hamd (al-Fa'tiha), la sourate al-Ikhla'çe sept fois, la sourate al-Falaque sept fois, la sourate a'Na'sse sept fois, le verset du Trône (ayate al-Kourssi), les trois versets (53-54-55) de la sourate al-A'raf et les deux derniers versets de la sourate Tawbate (128-129), Allah (swt) lui pardonnera toute faute commise, et cela d'un vendredi à l'autre. »

Récompense pour celui qui se déplace à pied pour accomplir la prière et apprendre le Saint Qoran.

Selon l'Imam Ali (as) : « Allah (swt) épargnera de son châtement les habitants de la terre pour leur faute dès lors qu'ils regarderont vers un jeune (ou une jeune) qui dirigera pour aller accomplir sa prière ; et lorsque les parents enseigneront le Saint Qoran à leur enfant, pour cela Allah (swt) fera Miséricorde aux habitants de la terre. »

Récompense pour celui qui rencontrera Allah (swt) en ayant eu de la gratitude, de la satisfaction et de la loyauté envers la Famille de Mohammad (saww).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui rencontrera Allah (swt) en ayant eu de la gratitude, de la satisfaction et de la loyauté envers la Famille du Prophète Mohammad (saww), rencontrera Allah sans avoir à subir un jugement du fait de sa conformité aux Ahl al-Bayt (as). »

Récompense pour celui qui accomplit deux rak'ates très lentement ou qui s'acquitte de l'aumône pour un dirham ou encore qui jeûne avec application une journée en désirant la Face d'Allah (swt).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Prenez garde à la fainéantise, car Allah (swt) est bon et satisfait de peu. Si l'homme accomplit deux rak'ates avec application tout en cherchant sincèrement la Face d'Allah (swt), Il le fera entrer au paradis. Celui qui donne un dirham en aumône et renouvelle son action en désirant toujours la Face d'Allah (swt), Il le fera entrer au paradis, et celui qui jeûne avec application une journée tout en désirant la Face d'Allah (swt), Il le fera entrer au paradis. »

Récompense pour celui qui accomplit sa prière en étant parfumé.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Accomplir deux rak'ates en étant parfumé au préalable est meilleur à l'accomplissement de soixante-dix rak'ates sans être parfumé. »

Récompense pour la prière des époux.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Accomplir deux rak'ates pour un couple est meilleur à soixante-dix rak'ates accomplies par un ou une célibataire. »

Récompense pour celui qui accomplira quatre rak'ates en incluant dans chacune d'elles la sourate al-Ikhla'ce (quoul houwa) après la sourate al-Fa'tiha (al-Hamd) récitée cinquante fois.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui accomplira quatre rak'ates en récitant cinquante fois la sourate al-Ikhla'ce dans chacune des rak'ates après la sourate al-Fa'tiha (al-Hamd) aura tous ses péchés pardonnés par Allah. »

Récompense pour la prière de la nuit – çalat al-Layle.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Je vous recommande la prière de la nuit (çalat al-layle), car celle-ci est une tradition de votre noble Prophète Mohammad (saww) et un rituel chez les pieux. Elle chasse la maladie de vos corps. La prière de la nuit illumine le visage, procure une bonne haleine et favorise la venue des moyens de subsistance. La prière de la nuit améliore la vue et dissipe l'anxiété. »

L'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) commente le verset suivant de la sourate al-Isra – verset 78 : *Les bonnes actions effacent les mauvaises actions*. La prière de la nuit que le croyant accomplira effacera toutes ses mauvaises actions accomplies le jour. »

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Les maisons où l'on accomplit la prière de la nuit suivie de la lecture du Saint Qoran illuminent les habitants des cieux tout comme les étoiles illuminent les cieux pour les habitants de la terre. »

Récompense pour celui qui accomplira la prière de la nuit suivie de la lecture du Saint Qoran.

On rapporte de l'Imam Ali (as) ceci : « Voici que je vous annonce une bonne nouvelle. Celui qui accomplira la prière de la nuit pendant dix nuits pour plaire à Allah (swt) et en toute sincérité, recevra une énorme récompense. Allah (swt) dira à ses anges : inscrivez pour mon serviteur que voici, les récompenses aussi nombreuses que les plantes, les arbres, les feuilles de roseau qui poussent sur la terre. Celui qui accomplira la prière de la nuit pendant neuf nuits, Allah lui accordera neuf vœux, et il recevra son livre de la main droite le jour de la résurrection. Celui qui accomplira la prière de la nuit durant huit nuits, Allah (swt) lui accordera la récompense du martyr, du véridique, du patient, du sincère et pourra intercéder pour les membres de sa famille. Celui qui accomplira la prière de la nuit durant sept nuits, sortira de son tombeau le jour où les êtres seront réssuscités avec le visage semblable à la clarté de la pleine lune et ce jusqu'à ce qu'il rejoigne les fidèles d'Allah (swt). Celui qui accomplira la prière de la nuit

durant six nuits, Allah (swt) l'inscrira parmi les repentis, et Il lui pardonnera tous ses péchés. Celui qui accomplira la prière de la nuit durant cinq nuits, sera l'ami du Prophète Ibrahim al-Khali'le (as) et sera proche de lui. Celui qui accomplira la prière de la nuit durant quatre nuits sera exempté de jugement. Celui qui accomplira la prière de la nuit durant trois nuits, il n'y aura pas un ange qui jubilera pour lui et ce jusqu'à que cette euphorie parvienne à Allah (swt). Les anges lui diront : entre dans le paradis par l'une des huit portes que tu désires. Celui qui priera la moitié de la nuit, il recevra la récompense des habitants de la terre supérieure à soixante-dix fois le poids en or de la terre, et ceci est meilleur à soixante-dix sacrifices des fils d'Ismaël (as). Celui qui priera le tiers de la nuit, recevra la récompense multipliée par dix équivalente à la montagne d'Ohod. Celui qui accomplira la prière de la nuit sera pareil à celui qui aura récité le livre d'Allah (swt) et lorsqu'il sera en position de génuflexion (roukou') et en état de prosternation (soudjoud) il sera en état de dhikr, alors il lui sera accordé comme récompense la dissolution de ses péchés comme pour sa mère qui l'a enfanté. Allah (swt) lui accordera des bienfaits illimités et l'élèvera vers des hautes sphères. Allah (swt) illuminera sa tombe, et Il lui ôtera la méchanceté et l'envie (la jalousie) de son cœur, et lui épargnera le châtiment de la tombe. Puis Allah (swt) lui accordera une protection contre le feu de l'enfer. Il l'enverra parmi les fidèles, et Allah (swt) dira à ses Anges : O Mes Anges ! Regardez Mon serviteur, il est resté éveillé la nuit afin de me satisfaire, faites le pénétrer dans le paradis en lui accordant cent mille villes, et dans chacune d'elle il y aura ce que les yeux n'auront jamais pu contempler. »

Récompense pour celui qui accomplit deux rak'ates en saisissant le sens de sa récitation.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui accomplit deux rak'ates en comprenant le sens de toutes les paroles lors de sa récitation lithurgique, Allah (swt) lui effacera tous ses péchés et lui accordera son pardon. »

Récompense pour celui qui accomplit deux rak'ates rapidement tout en réfléchissant à Allah (swt).

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Deux rak'ates accomplies rapidement tout en méditant sur Allah (swt) est meilleur à la méditation d'une nuit entière. »³

Récompense pour celui qui accomplira la prière du Fadjr (sobh – aurore) suivie de la récitation de la sourate al-Ikhla'ce (Quoul houwa) onze fois.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui accomplit la prière du Fadjr suivie de la récitation de la sourate al-Ikhla'ce onze fois, ne verra aucun péché le poursuivre quand bien même le Démon (Chaytan le maudit) l'inciterait à trébucher. »

Récompense pour celui qui poursuit son acte d'adoration après sa prière.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Le musulman qui reste assis sur son tapis de prière, après avoir accompli sa prière du Fadjr tout en méditant sur Allah (swt), et ce jusqu'à ce que le soleil se lève, aura comme récompense un hadj (pèlerinage) à la Sainte Ka'ba, la Maison d'Allah par excellence, ses péchés lui seront pardonnés. »

³ Ce qui signifie qu'il est impératif avant tout acte de piété de rester concentré, et même au moment de la prière, parfois il est indispensable de l'accomplir rapidement afin de ne pas gêner les fidèles qui parfois peuvent avoir une gêne pathologique, il peut y avoir des personnes âgées. Devant une assemblée de fidèles il est conseillé de ne pas prolonger la durée de la prière, car il est préférable pour celui qui a l'habitude de prier lentement, de le faire lorsqu'il se trouve seul

Récompense pour celui qui s'acquitte de l'aumône.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Si Allah (swt) veut du bien à son serviteur, Il lui envoie un ange, gardien des trésors du paradis, afin qu'il lui passe sa main sur son cœur. de ce fait, le serviteur ressentira une magnificence (générosité) et s'acquittera de l'aumône. »

On rapporte de l'Imam Ali (as) : « Que votre aumône soit faite en vue de satisfaire Allah (swt), car elle supprime la colère de votre Seigneur. »

Récompense pour celui qui accomplit le pèlerinage (Hadj) et la Oumra (petit pèlerinage).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui accomplit le pèlerinage (Hadj) en désirant seulement Allah (swt) et en rejetant la vanité et l'orgueil, Allah (swt) lui pardonnera ses péchés. »

« Allah (swt) a instauré autour de la Ka'ba cent-vingt bienfaits, soixante sont destinés à ceux qui tournent autour d'elle ; quarante pour ceux qui accomplissent une prière et vingt pour ceux qui la regardent. »

Un homme est venu interroger l'Imam Djar'far aç-Sadeq (as) : « Quelle récompense Allah (swt) nous accordera pour l'accomplissement du Hadj (pèlerinage) ? » L'Imam (as) répondit : « Le pardon des péchés. »

Selon l'Imam Moussa al-Kazem (as) : « Le Hadj (pèlerinage) est le Djihad (Guerre Sainte) des faibles matériellement, ceux-là sont nos shi'ïtes. »

Récompense pour les jeûneurs.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Le jeûneur est en adoration continuelle même si il sommeille sur son lit, sa respiration est une glorification, ses actions sont approuvées, et ses invocations sont acceptées. »

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « La mauvaise haleine du jeûneur est meilleure pour Allah (swt) que le parfum (l'odeur) du musc. »

Récompense pour le jeûneur qui contient sa colère en dépit de l'offense subie.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Le serviteur qui jeûne sans proférer de paroles indécentes ou qui subit une offense tout en restant calme, puis répond : je jeûne, que la paix soit sur toi. Allah (swt) dira à ses anges : récompensez mon serviteur, éloignez-le du feu de la géhenne, et faites le entrer dans mon paradis. »

Récompense pour celui qui jeûne pour l'amour d'Allah (swt).

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui jeûne pour l'amour d'Allah (swt), son jeûne sera équivalent à une année de jeûne. »

Récompense pour celui qui jeûne un jour de grande chaleur.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui jeûne un jour de grande chaleur en endurent la soif, Allah (swt) le confiera à mille anges qui lui essuieront la sueur de son visage, et lui annonceront une bonne nouvelle et ce, jusqu'à l'heure du dîner. Allah (swt) dira alors : l'odeur de ton âme est exquise. Mes anges ! Soyez témoins que Je lui pardonne ses péchés. »

Récompense pour celui qui fait durer son jeûne.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui jeûne, et qui, au moment de la rupture accomplit ses prières, puis invoque Allah (swt) un long moment et qu'ensuite il rompt son jeûne, le Seigneur Tout Puissant le fera entrer au paradis. »

Récompense pour celui qui jeûne et rencontre un peuple qui ne jeûne pas.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Le jeûneur qui rencontre un peuple qui se nourrit et s'abreuve devant lui, mais qui néanmoins n'est pas tenté, les prières des anges iront sur lui, et la période de son jeûne ne sera que pardon. »

Récompense du jeûne pour le mois de Radjab.

On rapporte de l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) ceci : « Le Noble Prophète Mohammad (saww) monta sur prescription divine le premier jour du mois de Radjab, Allah (swt) lui ordonna de jeûner ce jour. Celui qui jeûne ce jour éloignera de lui le feu de l'enfer durant une année. Celui qui jeûne sept jours, Allah (swt) lui fermera sept portes de la géhenne, celui qui jeûne huit jours, Allah (swt) lui ouvrira huit portes du paradis. Quant à celui qui jeûne quinze jours, ses vœux lui seront accordés, et celui qui jeûne davantage, Allah (swt) le récompensera en conséquence. »

Selon l'Imam Moussa al-Kazem (as) : « Le mois de Radjab est semblable à un fleuve du paradis, sa couleur est encore plus blanche durant ce mois, Allah (swt) l'abreuvera par ce fleuve. »

Selon l'Imam Ali A'Redha (as) : « Le mois de Radjab est grandiose, Allah (swt) multiplie ses bienfaits et efface les mauvaises actions de ses serviteurs fautifs. Celui qui jeûne le mois de Radjab éloignera de lui par son action un feu dont la durée serait d'un siècle. Celui qui jeûne trois jours dans ce mois, Allah (swt) lui accordera le paradis. »

On rapporte du Saint Prophète Mohammad (saww) ceci : « Ignorez-vous que le mois de Radjab est le mois d'Allah, le mois de jeûne par excellence ? C'est un mois grandiose, on l'a nommé Radjab, car aucun mois n'est aussi sacré et rempli de bienfaits auprès d'Allah que ce mois-ci. Au temps de l'obscurantisme (djahiliyate), ce mois tenait aussi une place honorable, mais lorsque l'Islam fut instauré, sa grandeur s'amplifia et ses mérites ne cessèrent de croître. Ne savez-vous pas que le mois de Radjab est le mois d'Allah (swt). Le mois de Cha'ban est mon mois, et le mois du Ramadhan est celui de ma communauté. Celui qui jeûne un jour avec foi et noblesse, la satisfaction d'Allah (swt) lui sera accordée et par son jeûne la colère du Seigneur ne l'atteindra pas. La porte principale parmi les portes de l'enfer sera fermée devant lui. Et s'il devait recevoir un poids d'or équivalent au poids de la terre, son jeûne serait encore plus méritoire. Sa récompense serait infinie quand bien même il recevrait toutes les récompenses de ce monde, à condition qu'Allah (swt) agrée son jeûne. Si le soir il formule dix vœux, ils lui seront accordés. Et s'il demande la réalisation d'un souhait (hadjat), il obtiendra rapidement satisfaction dans ce monde. Et s'il obtient de nombreux bienfaits ils seront encore supérieurs (méritants) à la demande qu'auront fait les Amis d'Allah, ceux qu'Allah aime et ses Elites, ses Elus (as). Celui qui jeûne deux jours durant le mois de Radjab, les habitants des cieux et de la Terre ne pourront décrire et énumérer ce qu'il aura acquis auprès d'Allah (swt), c'est-à-dire la considération et la générosité. Il lui sera attribué les récompenses égales à dix véridiques qui auront atteint un âge avancé, et il bénéficiera d'un intercesseur tout comme les dix véridiques en bénéficieront et il sera rassemblé avec eux et ce jusqu'à ce qu'il pénètre dans le paradis et il sera leur compagnon. Celui qui jeûne trois jours pendant le mois de Radjab, Allah (swt) placera entre lui et le feu de l'enfer un fossé distant de soixante-dix années et Allah (swt) lui déclarera au moment du il dîner : Je t'accorde ton droit et je t'offre mon amour et ma proximité. Soyez mes témoins O mes anges, que je lui pardonne ses péchés antérieurs et futurs. Celui qui jeûne quatre jours durant le mois de Radjab, je lui épargnerai tous les malheurs (épreuves) comme la folie, la lèpre et la tentation du Dadjal (antéchrist), je lui ôterai le châtement de la tombe, je lui inscrirai les mêmes récompenses des hommes les plus illustres en matière de connaissance, comme ceux qui se repentent, et qui

reviennent sans cesse vers Moi. Aussi, il lui sera remis son livre dans sa main droite considéré comme étant un des premiers serviteurs. Celui qui jeûne cinq jours pendant le mois de Radjab, qu'Allah (swt) l'agrémente le jour de la résurrection car son visage sera Lumineux pareille à la clarté de la pleine lune qui scintille la nuit. Il lui inscrira des bienfaits aussi nombreux que les grains de sable et il entrera au paradis sans être jugé. On lui dira : demande à ton Seigneur ce que tu désires. Celui qui jeûne six jours durant le mois de Radjab, il sortira de sa tombe avec un visage lumineux aussi étincelant que la lumière du soleil. Et on lui donnera une lumière qui illuminera l'ensemble des hommes le jour de la résurrection. Et on l'enverra parmi les plus fidèles serviteurs le jour de la résurrection, et ce jusqu'à ce qu'il parvienne sur la voie (çirate) sans y être jugé. Allah (swt) lui épargnera la désobéissance envers ses parents ainsi que la rupture des relations familiales concernant ses proches. Celui qui jeûne sept jours pendant le mois de Radjab, les sept portes de la géhenne lui seront fermées par Allah pour chaque jour de jeûne durant ce mois béni. Son corps sera épargné du feu de l'enfer. Celui qui jeûne huit jours durant le mois de Radjab, huit portes du paradis s'ouvriront sur ordre d'Allah (swt) pour lui, et ce pour chaque jour de jeûne, et on lui dira : entre dans le paradis par la porte que tu désires. Celui qui jeûne neuf jours durant le mois de Radjab, il sortira de sa tombe en disant : il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, et son visage ne se détournera pas du paradis. Lorsqu'il sortira de son tombeau, une lumière émanant de son visage éclairera l'ensemble des hommes et ceux-ci diront : voici le Prophète al-Moustapha –saww-. Il entrera au paradis en bénéficiant d'un jugement clément. Celui qui jeûne dix jours durant le mois de Radjab, Allah (swt) lui donnera des ailes de couleur verte qui l'emporteront vers une demeure où les rubis le conduiront vers la voie tout comme le cheval céleste « al-bourraque » l'emportera vers le paradis. Allah (swt) transformera ses mauvaises actions en bonnes actions, et Il l'inscrira parmi les plus proches d'Allah et ses véritables fidèles qui agissent en toute justice. Il sera comme un serviteur qui patiemment adore Allah (swt) pendant cent ans avec noblesse. Celui qui jeûne onze jours pendant le mois de Radjab arrivera auprès d'Allah (swt) le jour de la résurrection comme un serviteur exceptionnel, et il n'y aura pas meilleur que lui, hormis celui qui jeûne le même nombre de jours que lui ou plus. Celui qui jeûne douze jours

durant le mois de Radjab sera vêtu d'étoffes neuves de couleur verte, et qui brilleront de tous leurs éclats. Par cela il illuminera le monde d'est en ouest. Ce monde sera embaumé de musc par son parfum. Celui qui jeûne treize jours durant le mois de Radjab, on lui posera le jour de la résurrection une table ornée de rubis vert située au-dessous de l'arche qui est soixante-dix fois plus grande que ce bas monde. Au-dessus d'elle, des feuillettes en rubis seront étendus et sur chaque page il y aura mille variétés de mets différents (nourriture), au parfum exceptionnel. Le jeûneur pourra consommer sereinement, tandis que les hommes vivront dans les plus profonds tourments. Celui qui jeûne quatorze jours pendant le mois de Radjab, Allah (swt) le gratifiera de récompenses qu'aucun œil n'ait pu voir, qu'aucune oreille n'ait pu entendre. Son cœur ne sera point tourmenté puisqu'il recevra la bonne nouvelle, c'est-à-dire la récompense pour son jeûne qui sera un palais, construit de rubis. Celui qui jeûne quinze jours durant le mois de Radjab, il se tiendra debout le jour de la résurrection parmi les fidèles et loyaux, et il ne sera pas réprimandé par un ange, ni par un Prophète (as), ni par un Envoyé (as), et ils lui diront : bienheureux sois-tu, car tu es parmi les proches, les plus illustres, les joyeux, et ta demeure sera le paradis éternel. Celui qui jeûne seize jours durant le mois de Radjab, il sera parmi le premier à monter sur une monture céleste et il s'envolera vers le paradis en direction de la demeure très élevée. Celui qui jeûne dix-sept jours pendant le mois de Radjab, il sera placé le jour de la résurrection sur la voie (çirate) lumineuse, tout comme les lumières qui illuminent le paradis, les anges le suivront en grand nombre et la paix l'accompagnera. Celui qui jeûne dix-huit jours pendant le mois de Radjab, il se pressera joyeusement vers la coupole d'Ibrahim al-Khali'le (as) dans le paradis éternel, située dans une demeure en rubis. Celui qui jeûne dix-neuf jours pendant le mois de Radjab, Allah (swt) lui construira un palais en perle de culture, qui sera un rafraîchissement pour lui et semblable aux palais appartenant à Adam (as) et d'Ibrahim (as) dans le paradis éternel. Ces derniers le salueront majestueusement et lui accorderont ses droits. Et pour chaque jour de jeûne on lui inscrira mille années de jeûne. Celui qui jeûne vingt jours durant le mois de Radjab, est pareil à celui qui a adoré Allah (swt) durant vingt mille ans. Celui qui jeûne vingt et un jours durant le mois de Radjab, il aura droit à l'intercession le jour de la résurrection des Ahl al-Bayt (as) pareil à ceux qui ont commis des

erreurs et des péchés. Celui qui jeûne vingt-deux jours pendant le mois de Radjab, une voix l'interpellerà des cieus : reçois la bonne nouvelle O Ami d'Allah de la part de mon Seigneur, avec toute ma considération, il sera le compagnon de ceux qui ont reçu la bienfaisance d'Allah tels que les Prophètes (as), les véridiques, les martyrs, les pieux et ceux qui ont bien agi. Celui qui jeûne vingt-trois bienheureux sois-tu, O serviteur d'Allah, tu t'es investi pour un court instant et tu as reçu une longue grâce. Bienheureux sois-tu, si tu parviens à lever le voile qui est en toi, tu parviendras ainsi à l'immense récompense de ton Seigneur, le Bienfaiteur, et tu seras placé sous la protection de l'Ami « Allah-swt-» dans la maison de la paix, de la félicité. Celui qui jeûne vingt-quatre jours durant le mois de Radjab, si l'ange de la mort, Malike al-mawte –as- descend vers lui, il le verra sous l'aspect d'un jeune homme vêtu d'étoffe verte en soie hissé sur une monture du paradis, dont la main recouverte d'étoffe en soie imbibée de musc, portera une coupe d'or remplie d'une boisson issue du paradis. L'ange de la Mort (as) l'abreuvera lorsque l'âme quittera le corps du défunt. Alors il posera son âme sur un lit d'où exhalera un parfum qui embaumera les habitants des sept cieus. Son tombeau sera ombragé par un drapeau, et on le sortira de son tombeau pour le conduire au bassin du Saint Prophète Mohammad (saww) al-kawthar. Celui qui jeûne vingt-cinq jours durant le mois de Radjab, lorsqu'il sortira de sa tombe, il rencontrera soixante-dix mille anges portant dans leurs mains un étendard orné de perles et de rubis qui lui diront : O ami d'Allah, hâte toi vers ton Seigneur, car tu es le premier proches pleinement satisfaits d'eux et gratifiés par Allah, de même qu'ils sont entièrement satisfaits de Lui. Celui qui jeûne vingt-six jours durant le mois de Radjab, Allah (swt) lui construira en dessous de l'arche cent palais ornés de perles de culture et de rubis. Il y demeurera en toute quiétude, alors que les êtres humains attendront leur jugement. Celui qui jeûne vingt-sept jours durant le mois de Radjab, Allah (swt) agrandira son tombeau afin qu'il soit spacieux et l'emplira de musc et d'ambre. Celui qui jeûne vingt-huit jours pendant le mois de Radjab, Allah (swt) tracera entre lui et le feu de l'enfer neuf tranchées, dont chacune mesurera la distance entre le ciel et la terre. Celui qui jeûne vingt-neuf jours durant le mois de Radjab, Allah (swt) lui pardonnera en dépit d'une mauvaise conduite : de même pour une femme débauchée coupable de soixante-dix péchés, mais cherchant

sincèrement la proximité de la Face d'Allah (swt) afin de s'affranchir de la géhenne : Allah (swt) acceptera son pardon. Celui qui jeûne trente jours durant le mois de Radjab entendra une voix des cieux proclamer : O serviteur d'Allah, sache que ton Seigneur t'a pardonné pour toutes tes actions accomplies. Allah (swt) t'accordera le paradis. Dans chaque paradis, il y aura quarante mille villes en or et dans chaque ville quarante mille palais. Dans chaque palais se trouvera quarante mille demeures et chacune d'elles comportera quarante mille tables en or, sur chacune de ces tables sera déposées quarante mille écuelles, et chaque écuelle se composera d'un plat et d'une boisson, chaque repas et chaque boisson seront différents. Dans chaque demeure il y aura quarante mille lits en or, et sur chaque lit se trouvera une Hourri à la chevelure lumineuse. Chaque cheveu sera parfumé de musc et d'ambre, et ce jusqu'à ce qu'il achève son jeûne du mois de Radjab. Voici ce qui attend celui qui jeûne tout le mois de Radjab. » Les gens demandèrent alors : « O Prophète d'Allah (saww), si nous ne pouvons pas jeûner tous ces jours du mois de Radjab, en raison de notre faiblesse, que devons-nous faire alors ? » Le Saint Prophète Mohammad (saww) répondit ainsi : « Par celui qui tient mon âme entre ses mains, faites l'aumône aux pauvres chaque jour de ce mois, ceci est très bénéfique pour vous. » Alors ils questionnèrent à nouveau : Et si nous ne pouvons nous acquitter de cette aumône, que devons-nous faire ? » Le Saint Prophète Mohammad (saww) répondit à nouveau : « Glorifiez Allah (swt) (Soubhanallah) cent fois chaque jour du mois de Radjab et ce jusqu'au trentième jour. Soubhana al ila'ha al-djali'li, Soubha'na mane la yanbaghi tasbi'hou illâ lahou, Soubhana al-a azal akra'mi, Soubha'na mane labissa al-izâ wa houwa lahou ahlou – Gloire à Allah Le Sublime. Gloire à Allah à celui pour lequel la louange est exclusivement pour Lui. Gloire à celui qui est Honoré, le Généreux, Le Noble. Gloire à celui qui est revêtu de l'honneur et qui le sert. »

Récompense pour le jeûne du mois de Cha'ban.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Le fait de jeûner les mois de Cha'ban et Ramadhan simultanément est considéré comme un repentir sincère auprès d'Allah (swt). »

« Celui qui jeûne le premier jour du mois de Cha'ban, aura comme récompense le paradis assuré. Celui qui jeûne deux jours, Allah (swt) portera sur lui un œil attentif chaque nuit et chaque jour, et ce, jusqu'à ce qu'il pénètre dans le paradis. Celui qui jeûne trois jours, Allah (swt) le visitera sur son arche chaque jour au Paradis. »

D'après le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui jeûne le premier jour du mois de Cha'ban, Allah (swt) lui inscrira soixante dix bienfaits comparable pour chacun d'eux à une année d'adoration. Celui qui jeûne deux jours, Allah (swt) lui ôtera toute mauvaise action. Celui qui jeûne trois jours, Allah (swt) l'élèvera de soixante-dix degrés dans le paradis. Celui qui jeûne quatre jours, Allah (swt) lui augmentera sa subsistance. Celui qui jeûne cinq jours, Allah (swt) lui fera aimer les prières. Celui qui jeûne six jours, Allah (swt) transformera pour lui soixante-dix malheurs pouvant l'atteindre en soixante-dix bienfaits. Celui qui jeûne sept jours, Allah (swt) le protégera contre les attaques du démon ainsi que de son armée, les djinns. Celui qui jeûne huit jours ne quittera pas ce monde sans être auprès de la source sainte qui provenant du paradis. Celui qui jeûne neuf jours, Mounkar (as) et Nakir (as) ne seront pas malveillants avec lui lorsqu'ils le questionneront. Celui qui jeûne dix jours, Allah (swt) lui élargira sa tombe afin d'y trouver l'aisance et la sécurité. Celui qui jeûne onze jours, sa tombe sera illuminée par onze lumières. Celui qui jeûne douze jours, recevra la visite de soixante-dix mille anges dans sa tombe. Celui qui jeûne treize jours, les anges des sept cieux demanderont pardon pour lui et Allah (swt) acceptera ce pardon. Celui qui jeûne quatorze jours, les animaux les plus féroces, ainsi que les créatures des océans demanderont pardon pour lui. Celui qui jeûne quinze jours, Allah (swt) annoncera : par Ma Puissance, le feu ne pourra le brûler. Celui qui jeûne seize jours, soixante-dix feux seront éteints pour lui. Celui qui jeûne dix-sept jours, toutes les portes de l'enfer lui seront fermées. Celui qui jeûne dix-huit jours, toutes les portes du paradis lui seront ouvertes. Celui qui jeûne dix-neuf jours, recevra pour récompense soixante-dix mille palais tous ornés de rubis. Celui qui jeûne vingt jours épousera soixante-dix mille Houris. Celui qui jeûne vingt et un jours, sera accueilli par les anges. Celui qui jeûne vingt-deux jours sera vêtu des plus beaux vêtements. Celui qui jeûne

vingt-trois jours, sortira de sa tombe et aura pour monture un visage lumineux qui l'emportera dans les airs jusqu'au paradis. Celui qui jeûne vingt-quatre jours, recevra l'intercession de soixante-dix mille personnes disciples du Tawhid (l'unicité). Celui qui jeûne vingt-cinq jours, sera protégé de l'hypocrisie. Celui qui jeûne vingt-six jours, sera inscrit parmi ceux qui traverseront la voie menant au paradis. Celui qui jeûne vingt-sept jours sera préservé du feu. Celui qui jeûne vingt-huit jours, son visage sera illuminé. Celui qui jeûne vingt-neuf jours recevra la satisfaction du Très-Haut, l'Ange Djibrail (as) dira : Voici qu'un tel aura le pardon pour ses péchés et débutera une nouvelle année dépourvue de fautes. Ainsi est le mois de Cha'ban. »

Récompense pour le mois du Ramadhan.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Si les hommes avaient connaissance des bienfaits que recèle le mois béni du 'Ramadhan', vous ne cesserez de remercier Allah (swt). Le Seigneur pardonnera à ma communauté tous ses péchés la première nuit du Ramadhan, qu'ils soient connus ou cachés. Il vous placera de mille à mille degrés plus haut. Il fera construire cinquante cités à chacun des membres de ma communauté. Le deuxième jour Allah (swt) comptera pour chaque pas un acte d'adoration égale à une année soit la récompense d'un Prophète (as). Le troisième jour, Allah (swt) accordera pour chaque poil de votre corps une demeure lumineuse au paradis et dans laquelle chaque jour mille anges vous rendront visite avec un présent. Le quatrième jour, Allah (swt) vous offrira soixante-dix mille palais, où se trouveront soixante-dix mille demeures et dans lesquelles se trouveront des Houris aux yeux merveilleux. Le cinquième jour, Allah (swt) vous accordera mille cités composées chacune d'elles de soixante-dix mille demeures où se dresseront des tables garnies de victuailles d'une rareté exceptionnelle. Le sixième jour, Allah (swt) vous accordera dans la maison de la paix mille cités composées chacune de cent mille demeures où reposeront les Houris. Le septième jour, Allah (swt) vous accordera les récompenses de quarante mille martyrs et de quarante mille véridiques. Le huitième jour, vous recevrez la récompense de soixante mille pieux et de soixante mille

ascètes. Le neuvième jour, Allah (swt) vous gratifiera des bienfaits accordés à mille mondes invisibles à nos yeux, mais néanmoins présents et privilégiés, car en ces mondes se trouvent des êtres soumis à Allah (swt). Le dixième jour, Allah (swt) vous exaucera soixante-dix mille hadjats 'vœux', le soleil, la lune, les étoiles, les animaux, les pierres, la végétation, ainsi que les créatures des océans imploreront le pardon pour vous. Le onzième jour, Allah (swt) vous le comptera comme quatre hadjs (pèlerinages) et quatre oumrats accomplies. Les Hadjs seront considérés accomplis avec un Prophète parmi les Envoyés d'Allah (as). Les Oumrats considérées accomplies avec un véridique ou un martyr. Le douzième jour, Allah (swt) vous remplacera vos mauvaises actions par les bonnes actions. Il comptera pour chacun un bienfait égal à mille et mille bienfaits. Le treizième jour, Allah (swt) vous inscrira l'équivalent de l'ensemble des adorations des habitants de la Mecque et de Médine. Le quatorzième jour, revient à avoir rencontré les Prophètes Adam, Noh, Ibrahim, Moussa, Dawoud et Souleyman (as) ; et c'est comme si vous aviez adoré Allah (swt) cent ans avec chaque Prophète (as). Le quinzième jour, Allah (swt) acceptera quinze vœux pour ce monde et pour l'au-delà. Vous recevrez ce que le Prophète Ayoub (as) a reçu, et Allah (swt) vous récompensera quand vous l'invoquerez, et ceux qui portent l'Arche du Seigneur imploreront son pardon pour vous. Allah (swt) vous donnera quarante lumières protectrices le jour de la résurrection, dix à votre droite, dix à votre gauche, dix face à vous, et dix derrière vous. Le seizième jour, lorsque vous sortirez de votre demeure, Allah (swt) vous accordera soixante vêtements que vous porterez, Il vous enverra un nuage pour vous protéger de la chaleur de ce jour. Le dix-septième-jour, Allah (swt) dira : Moi, en ce jour, Je lui pardonnerai ainsi qu'à ses parents, et Je leur ôterai les châtiments jusqu'au jour de la résurrection. Le dix-huitième jour, Allah (swt) ordonnera aux anges Djibrail (as), Mikaël (as), Israfil (as) et ceux qui portent le Trône, qu'ils pardonnent à la communauté de Mohammad (saww) jusqu'à l'année prochaine. Le dix-neuvième jour, il ne restera pas un ange dans les cieux demandant la permission au Seigneur d'aller visiter les tombes des défunts journallement, et chacun de ses anges offrira un cadeau et une boisson à chaque défunt. Le vingtième jour, Allah (swt) enverra soixante dix-mille anges afin de vous protéger contre les attaques de Chaytan le maudit, et pour chaque jour de jeûne, Allah

(swt) vous le comptera pour cent ans, et entre vous et le dressera un fossé infranchissable. Vous recevrez la récompense de celui qui aura lu la Thora, l'Évangile, les Psaumes et le Saint Qoran, et Allah (swt) vous comptera pour chaque plume se trouvant sur l'Ange Djibrail (as) l'équivalent d'un acte d'adoration de la valeur d'une année. Le vingt-et-unième jour, Allah (swt) élargira votre tombe de cent fois sa dimension, Il ôtera les ténèbres et la frayeur de ce lieu et votre tombe sera semblable à celle des martyrs. Allah (swt) fera en sorte que votre visage soit identique au visage du Prophète Youssouf (as) fils de Ya'quoub (as). Le vingt-deuxième jour, Allah (swt) enverra l'Ange de la Mort Azraël (as) vers vous, comme Il l'envoie vers les Prophètes (as). Il ôtera chez tous la frayeur qu'inspirent Mounkar (as) et Nakir (as), et dissipera chez tous l'anxiété que génèrent ce bas monde, et le châtiment de l'au-delà. Le vingt-troisième jour, vous serez rassemblés sur la voie 'çirate' avec les Envoyés (as), les véridiques, les martyrs et les pieux. Aussi, vous serez semblable à ceux qui ont rassasié chaque orphelin de ma communauté et qui ont vêtu chaque dénudé de ma communauté. Le vingt-quatrième jour, vous ne quitterez pas ce bas monde sans avoir vu votre place dans l'au-delà au Paradis. Le vingt-cinquième jour, il vous sera accordé mille coupoles vertes au-dessous du Trône d'Allah (swt) sur chacune d'entre elles sera hissé une tente de lumière qui s'exprimera ainsi : O communauté d'Ahmad (saww), Moi je suis votre Seigneur, et vous, vous êtes mes serviteurs. Vous goûterez à l'ombre de mon Arche, aujourd'hui mangez et buvez à profusion, nulle crainte ne vous atteindra et vous ne serez point attristés. O communauté de Mohammad (saww), par Ma puissance et Ma grandeur, Je vous enverrai au paradis et vous serez grandement surpris de tout ce que vous y trouverez. Le vingt-sixième jour, Allah (swt) vous observera avec une immense miséricorde, Il vous pardonnera tous vos péchés hormis le sang versé et la négligence en matière d'aumône. Vous serez purifiés chaque jour soixante-dix fois de la médisance, du mensonge et de la diffamation. Le vingt-septième jour, vous serez comme ceux qui portent secours à chaque croyant et croyante, semblable à ceux qui portent secours, habillent les dénudés, conformément à ceux qui ont lu les livres révélés par Allah (swt) aux ses Prophètes (as). Le vingt-huitième jour, Allah (swt) vous accordera dans le paradis cent mille villes de lumière où vous y demeurez pour l'éternité. Le vingt-neuvième jour, Allah (swt) vous accordera mille et

mille endroits de lumière. Le trentième jour, Allah (swt) vous comptera pour chaque jour de jeûne effectué la récompense de mille martyrs, de mille véridiques. Allah (swt) vous comptera aussi l'équivalent de cinquante années d'adorations. Et pour chaque jour de jeûne, Allah (swt) vous gâtifiera des flammes de l'enfer et vous obtiendrez la permission de passer sur la voie 'çirate' en toute sûreté. Pour celui qui n'obtiendrait pas le pardon d'Allah (swt) durant le mois du Ramadhan, en quel mois peut-il espéré recevoir ce pardon ? »

Récompense pour celui qui jeûne le dix du mois de dhil hoddjate.

Selon l'Imam Moussa al-Kazem (as) : « Celui qui jeûne le dix du mois de dhil hoddjate, Allah (swt) lui inscrira un jeûne de quatre vingt mois. »

Récompense pour celui qui jeûne le jour de Ghadir Khom.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Le fait de jeûner le jour de Ghadir Khom représente un acte de pénitence de soixante années¹. »

Récompense pour celui qui prie la nuit de l'Aïd.

Selon le Saint prophète Mohammad (saww) : « Celui qui accomplit six rak'ates la nuit de l'Aïd (la nuit précède le jour en Islam) pourra intercéder pour tous les membres de sa famille et même si ces derniers devaient être tous condamnés à l'enfer. »

¹ Ce qui signifie que pour soixante années Allah (swt) pardonnera à celui qui aura véritablement jeûné pour Lui, et seulement pour l'amour de notre Maître le Prince des Croyants Ali Ibu Abi Talib (as).

Récompense pour celui qui reste éveillé la nuit de l'Aïd.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui reste éveillé la nuit de l'Aïd pour accomplir des actes pieux, son cœur ne pourra être touché par la mort et ce jusqu'à ce que tous les cœurs périclent. »

Récompense pour celui qui accomplit quatre rak'ates le jour de l'Aïd al-Fitr après la prière de l'imam.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui accomplit quatre rak'ates le jour de l'Aïd al-Fitr après que l'Imam de la prière ait achevé la prière en assemblée, en récitant dans la première rak'ate la sourate al-A'la (sabihi marabikal a'la) est pareil à celui qui a récité tous les livres révélés par Allah (swt). Il en est de même dans la deuxième rak'ates, après la sourate al-Hamd, la récitation de la sourate Chams (wa chamssi wa dhôhaha') ouvre une récompense incommensurable, semblable au soleil qui illumine l'humanité. Lors de la troisième rak'ates, après la sourate al-Hamd, la sourate Dhôuha (wa dhôha), permet de recevoir une récompense équivalente à celui qui nourrit les pauvres. Pour la quatrième rak'ates après la sourate al-Hamd, la sourate al-Ikhla'çe (quoul houwa) récitée trente fois, permet d'obtenir le pardon d'Allah (swt) cinquante années de péchés commis et cinquante années futures. »

Récompense pour celui qui jeûnera le vingt-cinq du mois de dhil Qua'date.

Selon l'Imam Redha (as) : « La nuit du vingt-cinq du mois de Dhil Qua'date naquit le Prophète Ibrahim al-Khali'le (as), de même le Prophète Issa (as) fils de la Sainte Maryam (sa). Aussi, celui qui jeûnera ce jour, reviendrait à jeûner soixante mois. »

Récompense pour celui qui rompera son jeûne par une gorgée d'eau.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Rompre son jeûne par une gorgée d'eau nettoie le cœur de tous les péchés. »

Récompense pour celui qui jeûnera trois jours dans le mois : le premier jeudi, le mercredi du milieu du mois, et le dernier jeudi du mois.

L'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) rapporte du Saint Prophète Mohammad (saww) ceci : « Le jeudi est le jour où Allah (swt) agrée les actions, le mercredi est le jour où Allah (swt) créa le feu, celui qui jeûnera ces jours, sera protégé du feu de l'enfer. »

Récompense pour celui qui rompera le jeûne chez son frère musulman.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Rompre le jeûne dans la demeure de son frère musulman est meilleur que quatre-vingt-dix jeûnes. »

Récompense pour celui qui visite le Saint Prophète Mohammad (saww), l'Imam Ali (as), l'Imam al-Hassan (as) l'Imam al-Hossayn (as) et l'ensemble des Ma'ssoumines (as).

L'Imam al-Hassan al-Modjtaba (as) interrogea son grand père le Prophète d'Allah (saww) : « O grand-père, quelle récompense obtiendra celui qui te visitera ? » Le Saint Prophète Mohammad (saww) répondit ainsi : « O Mon fils, celui qui me visite, qui visite ton noble père, qui te visite, ou qu'il visite ton frère, il est de mon devoir de le visiter à mon tour le jour de la résurrection et ce jusqu'à ce qu'il soit purifié de ses péchés. »

Récompense pour celui qui verse des larmes pour l'Imam al-Hossayn (as).

Selon l'Imam Ali Zayn al-Abidine (as) : « Le croyant qui laissera couler des larmes de ses yeux pour le martyr de mon père al-Hossayn (as) et ce jusqu'à ce qu'elles ses joues, Allah (swt) le fera pénétrer dans le paradis. »

D'après l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Les larmes versées pour l'Imam al-Hossayn (as) purifient de tous les péchés. »

Récompense pour celui qui suscite les pleurs lors de la récitation de poèmes relatif à la tragédie de Karbala.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « O Aba Haroune, celui qui récite des vers pour l'Imam al-Hossayn (as) en pleurant, ou qui suscite les pleurs chez dix personnes, Allah (swt) l'inscrira parmi les habitants du paradis. Celui qui fait pleurer cinq personnes ou même une seule personne par le biais de poèmes relatant la tragédie de Karbala où l'Imam al-Hossayn (as) a trouvé le martyr, période insupportable pour l'humanité, celui-là sera promis au paradis. Quant à celui qui se souvient de l'Imam al-Hossayn (as) et verse une seule larme, Allah (swt) sera satisfait de lui et retrouvera au Paradis l'Imam al-Hossayn (as). »

Récompense pour celui qui se recueille sur le tombeau de l'Imam al-Hossayn (as).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui se recueille sur le tombeau de l'Imam al-Hossayn (as) est pareil à celui qui a visité Allah (swt) au-dessus de son Trône. »

« Celui qui se recueille en toute conscience pour l'Imam al-Hossayn (as), Allah (swt) l'élèvera au plus haut des degrés, et lui pardonnera ses péchés passés et futurs. »

« Celui qui recueille sur le tombeau de l'Imam al-Hossayn (as), Allah (swt) lui comptera l'équivalent de vingt-deux oumrats. »

« Allah (swt) envoya quatre mille anges près du tombeau de l'Imam al-Hossayn (as) qui pleurent jusqu'au jour de la résurrection. Celui qui se recueille sur le tombeau de l'Imam al-Hossayn (as) en toute conscience et sincérité, ces anges le protégeront de tous trépas ; en cas de maladie ils lui rendront visite ; si il venait à mourir, ils seraient présent pour la cérémonie funèbre et demanderaient le pardon pour lui jusqu'au jour de la résurrection. »

« Celui qui accomplit deux ou quatre rak'ates près du tombeau de l'Imam al-Hossayn (as), puis formule un souhait (vœu – hadjat), Allah (swt) l'exaucera. »

Récompense pour celui qui se recueille sur les tombeaux des Imams Immaculés (as).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui se recueille sur les tombeaux des Imams Immaculés (as), recevra la même récompense pour le recueillant sur le tombeau de l'Imam al-Hossayn (as). »

Selon l'Imam Mohammad al-Djawad (as) : « Celui qui se recueille sur le tombeau de l'Imam Ali a'Redha (as) héritera du paradis, je le jure par Allah. »

Récompense pour celui qui se recueille sur le tombeau de la Sainte Fatima al-Ma'ssouma (sa) à Qom.

Selon l'Imam Ali a'Redha (as) : « Celui qui recueille sur le tombeau de ma tendre sœur opprimée, inhumée dans la ville sainte de Qom, héritera du paradis. »

Récompense pour celui qui se recueille sur le tombeau de Abdal Azim (as) à Ray.

Selon l'Imam Hassan al-Askari (as) : « Celui qui se recueille sur la tombe d'Abdal Azim (as) a accompli le même recueillement que pour celui de l'Imam al-Hossayn (as). »

Récompense pour celui qui termine de réciter le Saint Qoran à la Mecque.

D'après l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui achève un vendredi sa récitation du Saint Qoran à la Mecque, en ayant débuté le vendredi précédent, Allah (swt) lui inscrira comme bienfait l'équivalent de ce qui se trouve dans ce bas monde.... »

Récompense pour celui qui récite le Saint Qoran, alors qu'il est jeune.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite le Saint Qoran alors qu'il est un jeune croyant, Allah (swt) fera en sorte que sa lecture s'insère en son âme et coule dans ses veines. »

Récompense pour celui qui récite le Saint Qoran en étant debout alors lors de la prière, assis lors de la prière, ou en dehors des prières.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui récite le Saint Qoran en étant debout lors de sa prière, Allah (swt) lui inscrira cent bienfaits pour chaque verset lu ; celui qui le récitera en étant assis lors de sa prière en raison d'une pathologie, Allah (swt) lui inscrira cinquante bienfaits pour chaque verset lu ; et celui qui le récite en dehors des prières, Allah (swt) lui inscrira pour chaque verset lu, dix bienfaits. »

Récompense pour celui qui apprend le Saint Qoran par cœur et le met en pratique.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui apprend par cœur le Saint Qoran par cœur et met en pratique son enseignement, sera inscrit parmi les pieux, et obtiendra d'innombrables bienfaits en présence de la part d'Allah (swt). »

Récompense pour celui qui récite le Saint Qoran en rentrant chez lui avant de se coucher.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui se trouve à son travail, puis rentre chez lui le soir en lisant le Saint Qoran avant de se coucher, Allah (swt) lui inscrira pour chaque verset lu, dix bienfaits et lui effacera dix mauvaises actions. »

Récompense pour celui qui ouvre et referme le Saint Qoran.

D'après le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui ouvre le Saint Qoran pour le lire puis ensuite le referme avec respect, Allah (swt) exaucera ses vœux. »

Récompense pour celui qui récite le Saint Qoran.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite le Saint Qoran s'enrichira (dans le sens spirituel et matériel avec modération) ; la pauvreté ne pourra l'accabler. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) du Saint Qoran.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite le Livre Saint le Qoran tout en l'observant, Allah (swt) consolidera sa vue et protégera ses parents du trépas même si ils étaient incrédules. »

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Il n'y a pas plus grave action pour Chaytan, que celui qui lit le Saint Qoran en l'observant avec attention. »

Récompense pour celui qui possède un Qoran dans sa demeure.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Le fait de posséder le Saint Qoran dans sa demeure, éloigne Chaytan. »

Récompense pour celui qui récite dix versets et plus la nuit.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui récite dix versets du Saint Qoran la nuit ne sera pas compté comme un insouciant ; celui qui récite cinquante versets sera considéré comme celui qui se souvient sans cesse d'Allah (swt) ; celui qui récite cent versets sera inscrit parmi les hommes de loi ; celui qui récite deux cents versets sera inscrit parmi les hommes pieux ; celui qui récite trois cents versets sera élevé parmi les heureux pour l'éternité ; celui qui récite cinq cents versets sera compté parmi les véritables savants ; celui qui récite mille versets, il lui sera accordé d'innombrables récompenses au paradis. »

Récompense pour celui qui récite cent versets du Saint Qoran suivis de sept fois : Ya Allah – O Allah.

Selon l'Imam Ali (as) : « Celui qui récite cent versets du Saint Qoran puis prononce sept fois : Ya Allah – O Allah, il lui sera accordé ce qu'il demande, si Allah le permet. »

Récompense pour celui qui récite la sourate al-Fa'tiha.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Le Nom Suprême d'Allah (swt) se trouve dans la sourate al-Fa'tiha. »

Récompense pour celui qui récite la Sourate al-Baquarate et la sourate A'li Imara'ne (as).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite les sourates al-Baquarate et A'li Imara'ne (as), arrivera le jour de la résurrection protégé par ces deux sourates, comme deux nuages au-dessus de sa tête. »

Récompense pour celui qui récite les quatre premiers versets de la sourate al-Baquarate, le verset du Trône (Ayate al-Kourssi), et deux versets qui la précèdent et les trois derniers versets de cette même sourate.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui récite les quatre premiers versets de la sourate al-Baquarate, le verset du Trône (Ayate al-Kourssi), les deux versets qui la précèdent, et enfin les trois derniers versets de cette sourate, aura son âme et ses biens protégés, chaytan ne pourra s'approcher de lui et il ne pourra en aucune façon oublier le Saint Qoran. »

Récompense pour celui qui récite le verset du Trône (Ayate al-Kourssi) après chaque prière.

Selon l'Imam Ali a'Redha (as) : « Celui qui récite le verset du Trône (Ayate al-Kourssi) avant de se coucher ne pourra être atteint de l'hémiplégie avec la permission d'Allah (swt) ; et celui qui récite Ayate al-Kourssi après chaque prière ne sera pas touché par la fièvre. »

Récompense pour celui qui récite la sourate A'Nissa (les Femmes) chaque vendredi.

Selon l'Imam Ali (as) : « Celui qui lit la sourate A'Nissa (les Femmes) chaque vendredi ne connaîtra jamais la pression (le fait d'être comprimé) dans la tombe. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Ma'idate (la Table Servie).

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui récite la sourate al-Ma'idate (la Table Servie) chaque jeudi, sa foi ne sera pas altérée par les ténèbres de la vie de ce bas monde et ni du polythéisme, assurément jamais. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-An'ame (Les Bestiaux).

Selon Abbas (as) : « Celui qui lit la sourate al-An'ame (les Bestiaux) chaque soir sera compté parmi les fidèles d'Allah (swt) jusqu'au jour de la résurrection, et ne verra jamais le feu de l'enfer. »

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « La sourate al-An'ame fut révélée en une seule fois, soixante-dix mille anges l'accompagnaient jusqu'à ce qu'elle parvienne au Saint Prophète Mohammad (saww). Honorez la et glorifiez la, car le Nom Suprême d'Allah s'y trouve à soixante-dix endroits. Si les gens en avaient connaissance, ils ne la délaisseraient jamais. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-A'rafe (la haute connaissance).

D'après l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite la sourate al-A'rafe chaque mois, ne sera ni effrayé ni attristé le jour de la résurrection. Celui qui lit la sourate al'A'rafe chaque vendredi, ne sera pas interrogé (jugé) le jour de la résurrection. Cette sourate contient une morale, aussi, il est vivement conseillé de ne pas interrompre celui qui la récite, car elle témoignera pour le lecteur le jour de la résurrection. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-A'nfa'le (le Butin) et de la sourate Tawbate (le Repentir).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite les sourates al-A'nfa'le et Tawbate chaque mois, l'hypocrisie ne pourra s'insérer en lui, et sera considéré comme shi'ïte de l'Imam Ali (as). »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Younous (as).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récitera la sourate Younous (as) tous les deux ou trois mois, ne craindra pas d'être atteint par l'ignorance, et le jour de la résurrection sa place sera parmi les très proches d'Allah (swt). »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Houd (as).

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui lira la sourate Houd (as) chaque vendredi, Allah (swt) l'enverra parmi les Envoyés, et personne ne sera informé de ses faux pas le jour de la résurrection.

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Youssof (as).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui lira chaque jour la sourate Youssof (as) ou chaque nuit, sera envoyé le jour de la résurrection avec la même beauté qui caractérisait le Prophète Youssof (as) la peur ne l'effleurera pas, et sera inscrit parmi les meilleurs serviteurs d'Allah (swt), ceci figure également dans la Thora. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Ra'd (Le Tonnerre).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui lira fréquemment la sourate Ra'de, ne sera jamais frappé par la foudre ; il accèdera au paradis sans jugement et pourra intercéder pour tous les membres de sa famille. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) des sourates Ibrahim (as) et Al-Hidjr.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui lira les sourates Ibrahim (as) et al-Hidjr dans une prière composée de deux rak'ates chaque vendredi, ne sera jamais touché par la pauvreté, ni par la folie et ni par les calamités. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate a'Nahla – les Abeilles.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récitera la sourate les Abeilles –A'Nahla chaque mois, son amour pour Allah (swt) suffira dans ce monde et soixante-dix malheurs lui seront épargnés tels la folie, la lèpre, et sa demeure sera au centre des plus hauts degrés du paradis. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Isra' (le voyage nocturne).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui lira la sourate al-Isra' (le voyage nocturne) chaque nuit du vendredi (jeudi soir) ne mourra pas sans voir le Résurrecteur, l'Imam al-Mahdi (as) et sera compté parmi ses serviteurs. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) la sourate al-Kahf (la Caverne).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui lira la sourate al-Kahf chaque nuit du vendredi (jeudi soir) mourra en martyr, et sera ressuscité parmi les martyrs, et il se tiendra debout en leur compagnie le jour du jugement dernier. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Maryam (sa).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui lira la sourate Maryam (sa) ne mourra pas sans voir multiplié sa subsistance pour lui-même, pour son argent et pour ses enfants et ce jusqu'au jour dernier. Il fera partie des compagnons du Prophète Issa (as), on lui accordera ce qu'on a accordé au Prophète Souleyma'ne (as) dans ce monde. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Ta'ha.

Selon l'Imam Dja'far aç-sadeq (as) : « N'interpellez pas celui qui récite la sourate Ta'ha, car Allah (swt) aime celle-ci et ceux qui la lisent. Celui qui la récitera, le Seigneur Tout-Puissant lui donnera le jour du jugement dernier, son livre dans la main droite et ne sera pas jugé. Allah lui accordera des récompenses jusqu'à ce qu'il soit satisfait. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-An'biya (as) – Les Prophètes (as).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui aime réciter la sourate al-An'Biya (as) aura la compagnie de tous les Prophètes (as) au Paradis. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Hadj (le Pèlerinage).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui lit la sourate al-Hadj (le Pèlerinage) tous les trois jours, ne finira pas l'année sans aller visiter la Sainte Ka'ba, et si il venait à mourir en voyage vers celle-ci, il rentrerait au paradis. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Mou'minoune – les croyants.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui lit la sourate al-Mou'minoune, Allah (swt) le comblera de bonheur, et si il la lit chaque vendredi, sa demeure éternelle se trouvera au paradis en compagnie des Prophètes et Envoyés (as). »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Nour – La Lumière.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Maîtrisez vos biens et votre ardeur sexuelle par la lecture de la sourate Nour. Protégez la vertu de vos femmes par sa lecture. Celui qui lit la sourate Nour chaque jour ou chaque soir, aucun membre de sa famille ne tombera dans le piège de l'adultère et ce jusqu'à ce qu'il meurt. Si il venait à décéder, il serait suivi par soixante-dix mille anges qui imploreront le pardon pour lui et ce, jusqu'à ce qu'il soit inhumé. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Fourqua'ne – le Discernement.

Selon l'Imam Ali a'Redha (as) : « O fils d'Ammar, n'appelle pas celui qui récite la sourate al-Fourqua'ne, car celui qui la lit chaque nuit, Allah (swt) ne le châtiara jamais, et ne sera pas jugé, sa demeure sera élevée dans les plus hauts degrés du paradis. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) des sourates Chou'ara' – les Poètes, a'Namla – les Fourmis, et al-Quaçaçe – Le Récit.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite ces trois sourates Chou'ara', a'Namla et al-Quaçaçe la nuit du vendredi (jeudi soir) sera inscrit comme Ami fidèle du Très-Haut ; il ne trouvera pas d'ennui dans ce monde. Allah (swt) lui accordera des récompenses jusqu'à ce qu'il soit satisfait et il aura cent épouses parmi les Houris. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) des sourates Rou'me (les Romains), al-Ankabout – l'Araignée.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite les sourates al-Ankabout et Rou'me durant la vingt-troisième nuit du Ramadhan, par Allah, O fils de Mohammad sera inscrit parmi les habitants du paradis. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Louqumane (as).

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui récite la sourate Louqumane (as) chaque nuit, Allah (swt) enverra vers lui des anges qui le protégeront des attaques d'Iblis et de ses disciples, et ce jusqu'à ce qu'il se réveille. Et si il la récite le jour, les anges le protégeront contre Chaytan et ses alliés jusqu'au soir. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Sadjdate – la Prostration.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite la sourate Sadjdate chaque vendredi soir (jeudi soir), Allah (swt) lui donnera son livre dans la main droite et ne sera pas jugé, il sera en compagnie du Saint Prophète Mohammad (saww) et de sa Sainte Famille (as) au Paradis. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Ahzabe – Les Coalisés.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite de nombreuses fois la sourate al-Ahzabe, sera le voisin du Saint Prophète Mohammad le jour de la résurrection.

Récompense pour le lecteur (lectrice) des sourates Saba' et al-Fa'tir (Le Créateur).

Selon l'Imam Dja'far aç-sadeq (as) : « Récitez la nuit ces deux sourates successivement « Saba' et al-Fa'tir » ainsi la protection d'Allah (swt) ne vous quittera pas. Si vous les récitez la journée, il en sera de même. Vous ne trouverez aucune contrainte et il vous sera accordé bien au-delà de tous les biens de ce bas monde. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Ya'ssine (saww).

Selon l'Imam Dja'far aç-sadeq (as) : « Chaque entité se compose d'un cœur, et le cœur du Saint Qoran est la sourate Ya'ssine. Celui qui la récite avant de dormir ou la journée avant que le soleil se couche sera protégé toute la journée et sa subsistance sera assurée. Celui qui la lit avant de s'endormir, Allah (swt) lui enverra mille anges qui le protégeront contre toutes mauvaises intentions du chaytan le maudit. Si il venait à mourir ce jour, il rentrerait au paradis, et trente mille anges le laveront (ghosl al-mayit) tout en implorant le pardon d'Allah (swt) pour lui et le suivront jusqu'à sa tombe. Lors de son inhumation, les anges resteront près de sa tombe en adorant Allah (swt) et toutes leurs récompenses (thawab) seront pour le défunt. Sa tombe sera spacieuse, il sera épargné de la compression que doit subir tout mort, et la Lumière des cieux illuminera sa tombe. Lorsqu'il sera ressuscité les anges sur ordre d'Allah (swt), l'accompagneront en lui parlant, et en lui annonçant la bonne nouvelle qu'il passera sans difficulté la çirate et il sera si près d'Allah (swt) qu'aucun autre serviteur ne pourra rivaliser avec lui, hormis les anges rapprochés, les Prophètes et Envoyés (as). Aucune peur ne l'affligera, ni même la tristesse ne l'effleurera. Il sera le compagnon du Prophète Mohammad (saww). »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate a'ça'fa'te – Les rangés.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui lit la sourate a'ça'fa'te chaque jour du vendredi, sera épargné par Allah (swt) de tout trépas de la vie d'ici-bas. Il lui sera accordé une subsistance aussi vaste que ce qu'on trouve dans ce monde d'ici-bas. Aussi, il ne trouvera aucune souillure maléfique pour sa subsistance, pour ses enfants et pour lui-même. S'il venait à mourir le jour ou la nuit, il serait considéré par Allah comme un martyr, jouirait de la compagnie de tous les martyrs au paradis. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate çad.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui récite la sourate çad la nuit du vendredi (jeudi soir) recevra comme récompense au-delà de ce que recèle ce monde et l'au-delà. Personne n'aura reçu une telle récompense hormis les Prophètes Envoyés (as) ou un ange rapproché (as). Allah (swt) le fera accéder au paradis ainsi que les membres de sa famille et même ses serviteurs. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Zoûmar – les Groupes.

Selon l'Imam Dja'far aç-sadeq (as) : « Celui qui lit la sourate Zoûmar, Allah (swt) lui accordera l'honneur dans ce monde d'ici-bas et dans l'au-delà. Il lui accordera la force (l'abondance) sans recourt à l'argent ; et ceux qui le verront seront très surpris. Allah (swt) interdira au feu de brûler son corps, au paradis, il sera l'heureux propriétaire de mille villes, dans chacune d'elles se trouve un palais, et dans chacun d'eux cent Houris. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) la sourate Gha'fir – Le Pardonneur.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui récite la sourate al-Gha'fir chaque nuit, Allah (swt) lui pardonnera tous ses péchés passés et futurs, et ses paroles seront empreintes de piété, et il lui sera accordé davantage que ce qu'il a acquis en ce bas monde. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Fouçilate – Les versets détaillés.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui lit la sourate Fouçilate, elle sera une lumière pour lui le jour de la résurrection, et il vivra en ce monde avec piété et satisfait. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Chou'râ' – La Consultation.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui lit la sourate Chou'râ', Allah (swt) l'enverra le jour de la résurrection avec un visage aussi blanc que la neige ou plus illuminé que le soleil et ce jusqu'à ce qu'il se trouve face au Seigneur (swt) et Il lui dira : Mon serviteur, tu as récité (lu) continuellement et avec assiduité la sourate Chou'râ', as-tu une idée des bienfaits qu'elle recèle ? Je ferai entré au paradis celui qui la lira, il aura pour demeure un palais en rubis rouge vif, ses portes et ses murs en seront ornés. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Zakhroufe – L'Ornement.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui lit sans cesse la sourate Zakhroufe, Allah (swt) le préservera de l'inquiétude dans sa tombe et l'épargnera de la compression du tombeau, et ce jusqu'à ce qu'il se présente devant Allah (swt), pour accéder au paradis. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Doukhâ'ne – La Fumée.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui lit la sourate Doukhâ'ne dans ses prières quotidiennes (les cinq) ou surrogatoires (nawa'file), Allah (swt) l'inscrira parmi les plus loyaux au jour de la résurrection. Il sera protégé par l'Arche de son Seigneur et son jugement sera allégé, il recevra son livre de la main droite. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Dja'thiyate – l'Agneuillée.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui lit la sourate al-Dja'thiyate, sa récompense consistera à ne jamais voir le feu de l'enfer, ni entendre son crépitement, ni inhaler son odeur. Il sera en compagnie du Noble Prophète Mohammad (saww). »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Ahqua'fe.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui lit la sourate al-Ahqua'fe chaque nuit ou chaque jour du vendredi, Allah (swt) lui accordera une distinction parmi les hommes de ce bas monde, et Il le protégera de la crainte le jour du jugement dernier. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Mohammad (saww).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite la sourate Mohammad (saww) ne sera nullement inquieté, le doute ne viendra pas affaiblir ses convictions religieuses. Allah (swt) ne l'éprouvera jamais par la pauvreté, il ne craindra pas un gouverneur injuste. L'incrédulité ne pourra l'asservir et ce jusqu'à ce qu'il quitte ce bas monde. S'il venait à mourir, Allah (swt) enverrait sur sa tombe mille anges (as) qui prieront pour ce défunt. Ils ne le quitteront pas jusqu'à ce qu'il arrive auprès d'Allah (swt) en toute quiétude, il sera considéré comme un fidèle d'Allah (swt) et du Saint Prophète Mohammad (saww). »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Fath – La Victoire.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Protégez vos biens et vos épouses en récitant la sourate al-Fath. Celui qui la lira entendra le jour de la résurrection une voix annoncée très fort afin que toutes les créatures l'entendent : O Toi ! Tu fais partie de mes serviteurs pieux et sincères, placez-le parmi les serviteurs pieux, faites le entrer au paradis de la félicité, et accordez lui ce qu'il désire ! »

Récompense pour celui qui lira la sourate al-Houdjara'te – Les Appartements.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite la sourate al-Houdjara'te chaque nuit ou chaque jour sera compté parmi les visiteurs du Saint Prophète Mohammad (saww). »

Récompense pour celui qui lira la sourate Qâf.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui récite dans ses prières quotidiennes ou surérogatoires la sourate 'Qâf', Allah (swt) lui accordera davantage de moyens de subsistance. Il recevra son livre dans sa main droite et sera jugé avec délicatesse. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Dhâ'riya'te – Qui éparpillent.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite la sourate Dhâ'riya'te le jour ou la nuit, Allah (swt) fera en sorte que sa vie soit agréable. Il bénéficiera de moyens abondants pour sa subsistance abondante, et sa tombe sera illuminée jusqu'au jour de la résurrection. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Toû'r.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquir (as) : « Celui qui lit la sourate Toû'r, Allah (swt) rassemblera tout ce qui est bon dans ce bas monde et dans l'au-delà pour lui donner. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Nâdjim – L'Etoile.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite la sourate Nâdjim chaque jour ou chaque nuit, sera loué par les hommes, il lui sera pardonné tous ses péchés, et sera apprécié des hommes. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Quamar – La Lune.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite la sourate al-Quamar, Allah (swt) le ressuscitera de son tombeau purifié par l'eau bénite du paradis. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate a'Rahma'ne – Le Tout Miséricordieux.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « N'interrompez pas celui qui récite la sourate a'Rahma'ne, car cela déplaît aux hypocrites d'écouter cette sourate. Aussi, celui qui la lit, viendra le jour de la résurrection avec un bel aspect imbibé de parfum exquis, et ce jusqu'à ce qu'il se tienne auprès d'Allah (swt) qui dira (à cette sourate) : Qui s'est élevé par ton biais dans la vie de ce bas monde et qui t'a récité ? Elle répondra ainsi : O Mon Seigneur ! Un tel fils d'un tel. Allah (swt) lui illuminera son visage. Ensuite le Seigneur dira : intercède pour ceux que tu désires et faites les entrer au paradis pour l'éternité. »

« Celui qui récite la sourate a'Rahma'ne le jour ou la nuit et qui viendrait à mourir dans l'un de ces moments, sera considéré comme un martyr. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Wa'qui'ate – L'Événement.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite la sourate al-Wa'qui'ate chaque nuit avant de dormir, rencontrera Allah (swt) avec un visage aussi lumineux que la pleine lune dans la nuit. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) des sourates al-Hadi'de (le fer) et al-Moudja'dilate (l'anathème).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite les sourates al-Hadi'de et al-Moudja'dilate dans sa prière quotidienne, Allah (swt) ne le châtiara pas jusqu'à sa mort. Aussi, il ne rencontrera aucun mal en lui-même, ni dans sa famille, assurément jamais. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Harche – L'Exode.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui lit la sourate al-Harche, le paradis, l'enfer, le Trône, le Voile (hidjab), les sept cieux, les sept terres, l'air, le vent, les vaisseaux, les arbres, les montagnes, le soleil, la lune et les anges prieront pour lui et invoqueront Allah (swt) afin qu'Il lui pardonne. Et s'il venait à mourir ce jour ou cette nuit, il serait considéré comme un martyr. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Moumtahinate. L'Éprouvée.

Selon l'Imam Ali Zayn al-Abidine (as) : « Celui qui récite la sourate al-Moumtahinate lors de ses prières quotidiennes ou surérogatoires, Allah (swt) éprouvera son cœur pour la foi ; Il lui accordera la lumière à ses sens, il ne sera pas touché par la pauvreté ni par la folie et ses enfants en seront épargnés. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate çaf – Le Rang.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquir (as) : « Celui qui récite la sourate çaf lors de ses prières quotidiennes ou surérogatoires, Allah (swt) le placera parmi ses anges, ses Prophètes et Envoyés (as). »

Récompense pour le lecteur (lectrice) des sourates al-Djoumou'a (Le Vendredi), Al- Mouna'fighou'ne (les Hypocrites) et al-A'la (le Très-Haut).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Ce qui est prescrit pour chaque croyant qui prétend être notre partisan, la lecture des sourates al-Djoumou'a et al-A'la chaque nuit du vendredi (jeudi soir). Lors de la prière du vendredi lisez les sourates al-Djoumou'a et al-Mouna'fighou'ne : celui qui agira ainsi, se comportera comme le Saint Prophète Mohammad (saww) et sa récompense auprès d'Allah (swt) sera le paradis. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Tâgha'boune – La Grande Perte.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquir (as) : « Celui qui récite la sourate Tâgha'boune avant de dormir, ne mourra pas sans avoir vu l'Imam al-Mahdi (as) ; si il devait mourir, il serait auprès du Saint prophète Mohammad (saww). »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Tala'que (le Divorce) et Tahri'me (l'Interdiction).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui lit les sourates Tala'que et Tahri'me lors de ses prières quotidiennes, sera sous la protection d'Allah (swt) évitera toute frayeur le jour de la résurrection. Il sera épargné du feu et accèdera au paradis grâce aux lectures des deux sourates mentionnées. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Mouk – La Royauté.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui lit la sourate al-Mouk avant de se coucher, restera sous la protection d'Allah (swt) jusqu'au lever du jour. Il sera en sécurité le jour de la résurrection jusqu'à ce qu'il entre au paradis. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Qualame – La Plume.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite la sourate al-Qualame lors de sa prière quotidienne ou surérogatoire, Allah (swt) le protégera de la pauvreté. S'il venait à mourir, le Seigneur lui épargnerait d'être comprimé dans la tombe. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Ha'quâte – Celle qui montre la vérité.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquir (as) : « Lisez souvent la sourate al-Ha'quâte, car celui qui la récite avec sincérité pour Allah (swt) et son Prophète Mohammad (saww) dans sa prière quotidienne ou surérogatoire, le Seigneur consolidera sa foi. Cette sourate fut révélée pour l'Imam Ali (as) lorsqu'il était face à Moua'wiya au moment de leur dissension. Celui qui la lira ne sera pas détourné de sa religion et ce jusqu'à ce qu'il rencontre Allah (swt). »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Ma'a'ridje – Les Voies d'Ascension.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Le fait de Réciter souvent la sourate al-Ma'a'ridje, Allah (swt) ne vous interrogera pas sur vos péchés commis le jour de la résurrection, et vous serez introduit au paradis en compagnie du Saint prophète Mohammad (saww) et de sa Sainte Famille (as). »

Récompense pour pour le lecteur (lectrice) de la sourate Noh (as).

Selon l'Imam Dja'far aç-sadeq (as) : « Celui qui croit en Allah (swt) qu'il récite avec justesse et patience la sourate Noh (as) dans sa prière quotidienne ou surérogatoire. De ce fait Allah (swt) le conduira au paradis en compagnie des meilleurs serviteurs et recevra trois bienfaits du jardin d'Eden que nul n'aura déjà vu, il épousera aussi cent Houris. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Djinns – Les Djinns.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui lit assez souvent la sourate al-Djinns, ne rencontrera pas dans ce monde d'ici-bas les attaques des Djinns, ni leurs souffles (leurs tentations), ni leur sorcellerie et ni leur stratagème, ni leur piège. Il sera en compagnie du Saint Prophète Mohammad (saww) qui dira : O Mon Seigneur, il n'este pas convenable qu'il subisse un changement néfaste ou qu'il soit la proie de l'injustice. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Mouzâmile – L'Enveloppé.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite la sourate al-Mouzâmile au moment de la prière du Icha' dernière prière quotidienne, ou avant la fin de la nuit, qu'il sache que la nuit et le jour seront témoins de sa lecture. Allah (swt) lui accordera une vie pleine de vertu, et lorsqu'il quittera ce monde, Allah (swt) lui réservera une belle mort. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Moudâthîre – Le Revêtu d'un manteau.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui récite dans sa prière quotidienne la sourate al-Moudâthîre, obtiendra naturellement de la part d'Allah (swt) sa place parmi les habitants du paradis. Il aura la compagnie du Saint Prophète Mohammad (saww), et il ne subira aucun dommage dans ce bas monde, assurément jamais avec la permission d'Allah (swt). »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Quiya'mate – La Résurrection.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui récite la sourate al-Quiya'mate et met en pratique son enseignement, Allah (swt) l'enverra près du Saint prophète Mohammad (saww) avec un beau visage qui illuminera son tombeau. Aussi, il recevra la bonne nouvelle et pourra sentir le bonheur de cette grâce. De ce fait, il pourra franchir la voie (çirate) et ses actes pesés sur la 'balance des comptes' ne présenteront aucune difficulté. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Inssa'ne – l'Homme.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui récite la sourate al-Inssa'ne chaque jeudi matin avant le lever du soleil, Allah (swt) le mariera avec des Houris et sa place sera auprès du Saint Prophète Mohammad (saww). »

Récompense pour le lecteur (lectrice) des sourates al-Mourssala'te (les Envoyés -as-), a'Naba'i (la Nouvelle) et a'Na'zi'ate (Les Anges qui arrachent les âmes).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite la sourate al-Mourssala'te en toute connaissance, pourra de ce fait connaître son Seigneur Allah (swt). Par cet acte il ressentira la présence divine ainsi que de son Prophète Mohammad (saww). Celui qui lit la sourate a'Naba'i tous les jours, l'année ne s'achèvera pas avant qu'il aille visiter la maison d'Allah (la Ka'ba). Celui qui lit la sourate a'Na'zi'ate, ne mourra pas avant d'être satisfait de son existence, Allah (swt) ne le ressuscitera qu'en étant pleinement satisfait de lui et il pourra accéder au paradis avec l'approbation du Tout-Puissant. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) des sourates Abassa (Il s'est renfrogné) et Tâkwi're (l'Obscurcissement).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite les sourates Abassa et Tâkwi're, sera sous la protection d'Allah (swt), épargné de toute incrédulité et perfidie. L'ombrage d'Allah et sa Bienfaisance seront le bouclier du croyant qui aura récité ces deux sourates. Il n'y a pas de récompense plus grande que celle-ci. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) des sourates Al-Infitâ're (la Rupture) et Al-Inchiquâ'que (La Déchirure).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite ces deux sourates Al-Infitâ're et Al-Inchiquâ'que lors de ses prières quotidiennes ou surérogatoires, Allah (swt) ne se détournera pas de ses besoins (hadja'tes) et ne dressera aucun obstacle. Allah (swt) ne cessera de l'observer jusqu'au jugement des hommes. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Moutâfîfi'na – Les Fraudeurs.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite dans sa prière quotidienne la sourate al-Moutâfîfi'na, Allah (swt) le protégera le jour de la résurrection du feu. Il ne verra pas celui-ci et la géhenne ne le verra pas non plus. De plus il ne sera pas jugé sévèrement le jour de la résurrection. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Bourou'dje – Les Constellations.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite dans sa prière quotidienne la sourate al-Bourou'dje, qu'il sache que c'est la sourate des Prophètes (as). Celui qui la récitera sera au jour de la résurrection en leurs compagnies (as). »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate a'Tâ'rique – l'Astre Nocturne.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite dans sa prière quotidienne la sourate a'Tâ'rique, celle-ci portera témoignage de sa bonne lecture le jour de la résurrection. Allah (swt) lui accordera une demeure somptueuse au paradis auprès des Envoyés (as) et de leurs fidèles compagnons (ar). »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al'A'la' – Le Très-Haut.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite la sourate al'A'la' dans ses prières quotidiennes ou surérogatoires, il lui sera dit le jour de la résurrection : entre au paradis par la porte que tu désires avec la permission d'Allah (swt). »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Gha'chiate – l'Enveloppante.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récitera dans ses prières quotidiennes ou surérogatoires la sourate al-Gha'chiate, Allah (swt) lui accordera sa Toute Miséricorde dans ce bas monde et dans l'au-delà. Il se présentera en toute quiétude le jour du jugement dernier face au châtiment de la géhenne réservé aux infidèles. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Fadjr – l'Aurore – l'Aube.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Récitez la sourate al-Fadjr dans vos prières quotidiennes ou surérogatoires, car c'est la sourate réservée à l'Imam al-Hossayn (as). Celui qui la récitera aura la compagnie du Seigneur des Martyrs (as) le jour de la résurrection, au même degré dans le paradis pour l'éternité. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Balade – La Cité.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite dans ses prières quotidiennes la sourate al-Balade, sera reconnu dans ce monde comme un homme pieux, et dans l'au-delà comme fidèle et compagnon des Envoyés (as), martyrs et pieux. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) des sourates a'Chams (le Soleil), Layli (la Nuit), Dhôha' (la Clarté du jour) et Charh (l'Ouverture).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Il est conseillé de lire souvent les sourates : Chams, Layli, Dhôha' et Charh le jour ou la nuit, car chaque organe du corps du lecteur, ainsi que tous les habitants de ce monde lui porteront témoignage, et Allah (swt) dira : j'accepte vos témoignages pour mon serviteur que voici, Je le récompenserai comme il se doit et introduisez-le au paradis et donnez lui ce qu'il désire, ceci est un don. Qu'il sache aussi que Ma Toute Miséricorde est immense, alors bienheureux sera mon serviteur. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Tî'ni – Le Figuier.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite dans ses prières quotidiennes ou surérogatoires la sourate Tî'ni, recevra comme récompense le paradis en toute satisfaction. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al'Alaque – l'Adhérence.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite le jour ou la nuit la sourate al-Alaque et qu'ensuite meurt, sera considéré comme un martyr. Il sera envoyé parmi les martyrs et ressuscité parmi les martyrs. Il sera pareil à celui qui a combattu sur la voie d'Allah (swt) lors des batailles avec son épée à l'époque du Prophète Mohammad (saww). »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Quadr – La Destinée.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquir (as) : « Celui qui récite la sourate al-Quadr en haussant la voix, sera semblable à celui qui brandira son épée pour la cause d'Allah (swt). Quant à celui qui la récite à voix basse, il est semblable à celui qui verse son sang dans la voie d'Allah (swt). Celui qui la récite dix fois, Allah (swt) lui effacera mille péchés commis. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Bayînate – La Preuve.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquir (as) : « Celui qui lit la sourate al-Bayînate sera épargné du polythéisme (chirk) et sera invité dans la religion de Mohammad (saww) avec clarté ; il sera ressuscité en tant que véritable croyant et bénéficiera d'un jugement allégé. »

Récompense pour celui qui récite la sourate Zalzalate – La secousse (Tremblement de terre).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « N'interrompez pas celui qui récite la sourate Zalzalate, car si il la récite lors d'une prière surérogatoire, par Allah, il n'assistera à aucun tremblement de terre et ne périra point par cette catastrophe. Il sera promis au paradis. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-A'diyate – Les Coursiers.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite la sourate al-A'diyate, Allah (swt) l'enverra auprès de l'Imam Ali (as) le jour de la résurrection, et il sera son protégé. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Qua'ri'ate – Le Fracas.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui récite souvent la sourate al-Qua'ri'ate, sera protégé de la tentation du Dadjale (l'antéchrist), alors que beaucoup croiront en lui. La Géhenne ne le consumera pas le jour de la résurrection. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Taka'thoure – La Course aux Richesses.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite la sourate Taka'thoure lors de ses prières quotidiennes, Allah (swt) lui inscrira l'équivalent des récompenses réservées à cent martyrs ; celui qui la récite lors des prières surérogatoires, Allah (swt) lui inscrira l'équivalent des récompenses de cinquante martyrs et quarante rangés d'anges (as) prieront auprès de lui lors des prières quotidiennes. »

On rapporte du Saint Prophète Mohammad (saww) ceci : « Celui qui lit la sourate Taka'thoure lorsqu'il va se coucher, sera protégé des erreurs possibles dans sa tombe au moment où Nakir (as) et Mounkar (as) l'interrogeront. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Asr – Le Temps.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite la sourate al-Asr lors de ses prières surérogatoires, Allah (swt) l'enverra avec un visage lumineux et un air souriant le jour de la résurrection, et ce jusqu'à ce qu'il accède au paradis. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Houmazati – Les Calomniateurs.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite la sourate al-Houmazati lors de ses prières quotidiennes, Allah (swt) éloignera de lui la pauvreté, pourvoira à ses besoins et l'épargnera d'une mauvaise mort, (d'une mort violente). »

Récompense pour le lecteur (lectrice) des sourates al-Fi'le (l'Eléphant) et Quourayches (Les Quourayches).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite lors de ses prières quotidiennes la sourate al-Fi'le, les montagnes témoigneront de sa bonne lecture le jour de la résurrection, et elles diront de lui : cette personne faisait partie de ceux qui prient sincèrement Allah (swt). Le Seigneur dira alors : J'accepte votre témoignage pour mon serviteur que voici. Faites le entrer au paradis sans le juger sévèrement. Celui qui lit la sourate Quourayche, Allah (swt) l'enverra le jour de la résurrection sur une montagne du paradis au-dessus de laquelle se trouve une lumière resplendissante. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Ma'ou'ne – L'Ustensile.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui lit la sourate al-Ma'ou'ne lors de ses prières quotidiennes ou surérogatoires, fait partie de ceux auxquels Allah (swt) acceptera les prières, les jeûnes. Il ne sera pas jugé sévèrement pour ce qu'il aura accompli dans la vie de ce bas monde. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Kawthar – L'Abondance.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite la sourate al-Kawthar lors de ses prières quotidiennes ou surérogatoires, Allah (swt) l'abreuvera de la source al-Kawthar le jour de la résurrection, il pourra converser avec le Saint Prophète Mohammad (saww) qui lui procurera un bonheur sans limite. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Ka'firou'ne – Les Infidèles et la sourate al-Okhla'çe (Quoul houwa).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite la sourate al-Ka'firou'ne ainsi que la sourate al-Ikhla'çe lors de l'une de ses prières quotidiennes, Allah (swt) lui pardonnera ses péchés et ceux de ses parents et de ses enfants. Et s'il faisait partie de ceux qui sont destinés à être frappés par des malheurs en ce bas monde, Allah (swt) lui épargnerait ces maux et l'inscrirait parmi les gens heureux. Sa vie s'embellira dans la voie du Très-Haut. Au moment de sa mort il sera martyr puis ressuscité en tant que martyr. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate Nasr (Le Secours).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite la sourate Nasr lors de ses prières surérogatoires, Allah (swt) lui viendra en aide contre tous ses ennemis. Il viendra au jour de la résurrection avec à sa main un livre sonore destiné à la protéger des flammes de l'enfer et de son crépitement, lorsqu'il sortira des profondeurs de la tombe. On lui annoncera la bonne nouvelle pour accéder au paradis et les portes du bien s'ouvriront devant lui dans ce bas monde afin de lui faciliter sa vie quotidienne. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Massade – Les Fibres.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Lorsque vous récitez la sourate al-Massad, invoquez Allah (swt) pour qu'Il accentue le châtement sur Abou Lahab, car que ce dernier a rejeté le message divin et a traité de menteur le Saint Prophète Mohammad (saww). »

Récompense pour le lecteur (lectrice) de la sourate al-Ikhla'çe – La Pureté (où le Monothéisme Pur).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui accomplit ses cinq prières quotidiennes sans y réciter la sourate al-Ikhla'çe, Allah (swt) lui dira : O serviteur, tu ne fais pas partie de ceux qui prient. »

« Celui qui arrive le jour du vendredi sans réciter la sourate al-Ikhla'çe puis vient à mourir, mourra dans la religion d'Abi Lahab. »

« Une personne souffrante en raison d'une pathologie qui ne récite pas la sourate al-Ikhla'çe, puis vient à mourir suite à sa maladie, sera compté parmi les hôtes de l'enfer. »

« Celui qui récite habituellement la sourate al-Ikhla'çe lors de ses prières quotidiennes, recevra tout le bien de ce bas monde et de l'au-delà. Allah (swt) lui pardonnera ses péchés ainsi qu'à ceux de ses parents et de ses enfants. »

« Celui qui récite onze fois la sourate al-Ikhla'çe, Allah (swt) le protégera dans sa demeure et pendant ses sorties (aux alentours). »

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui récite cent fois la sourate al-Ikhla'çe la journée ou en soirée, Allah (swt) lui pardonnera les péchés de cinquante années. »

Récompense pour le lecteur (lectrice) des sourates al-Falaque (l'Aube naissante) et a'Nâs (Les Hommes).

Selon l'Imam Dja'far aç-sadeq (as) : « Celui qui récite les sourates al-Falaque et a'Nâs en y ajoutant la sourate al-Ikhla'çe, Allah (swt) lui annoncera ceci : O mon serviteur, reçois la bonne nouvelle de mon pardon décisif. »

Récompense pour celui qui s'éloignera des grands péchés.

On interrogea l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) concernant ce verset : « Si vous évitez les grands péchés qui vous sont interdits, Nous effacerons vos méfaits à votre crédit, et Nous vous ferons entrer dans un endroit honorable. » (*Sourate a'Nissa – verset : 31*). L'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) commente ce verset ainsi : « Celui qui s'écarte des interdits d'Allah (swt), a fait la promesse de jeter dans le feu de l'enfer celui qui agirait mal. S'il s'agit d'un croyant, Allah (swt) lui pardonnera ses péchés et l'introduira au paradis. Il y a sept grands péchés dont il est obligatoire de s'écarter : tuer l'âme pure, désobéir aux parents, utiliser l'argent provenant de l'usure et en le parrainant après la rupture (séparation), accuser le vertueux ou la vertueuse, utiliser à son profit les biens de l'orphelin, s'enfuir lors d'une avancée de l'ennemi. »

Récompense pour le bon instituteur.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Pour le bon instituteur, les animaux terrestres et les créatures des océans qu'ils soient petits ou grands demanderont le pardon d'Allah pour lui. »

Selon l'Imam Dja'far aq-Sadeq (as) : « Le bon savant est supérieur à mille serviteurs et à mille ascètes. Le savant qui propage son savoir de la meilleure façon est supérieur à l'adoration de soixante-dix mille serviteurs. »

Récompense pour celui qui est en quête du savoir.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) a dit : « Celui qui part à la recherche du savoir, Allah (swt) le conduit sur la voie droite qui mène au paradis. Les anges déploieront leurs ailes pour lui afin qu'il soit protégé. Tous les habitants des cieux et de la terre ainsi que ceux des océans imploreront le pardon d'Allah (swt) pour lui. Le savant est supérieur au simple serviteur tout comme la lune l'est vis-à-vis des étoiles, la nuit de la pleine lune. Les savants sont les héritiers des Prophètes (as). Sachez que les Prophètes (as) ne laissaient pas en héritage une religion ou des biens de ce bas monde, mais la connaissance par excellence. Celui qui s'enrichira par leur connaissance aura acquis la félicité. »

Récompense pour les réunions (Madja'lisse) religieuses.

D'après le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Les réunions où l'on discute de la religion est ce qu'il y a de plus honorable dans ce bas monde et pour l'au-delà. »

Récompense pour celui qui agira en fonction de ce qu'il aura appris.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui a acquis un savoir et le met en pratique, Allah (swt) lui augmentera sa connaissance, et lui fera connaître ce qu'il ne connaissait pas. »

Récompense pour celui qui recueille un orphelin, qui est bon avec le faible, qui est tendre avec ses parents, et qui est miséricordieux avec le serviteur.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Il y a quatre personnes auxquelles Allah (swt) construira une demeure au paradis. Celui qui donne asile à l'orphelin, celui qui est bon avec le faible, celui qui est tendre avec ses parents et miséricordieux avec son serviteur. »

Récompense pour celui se retient lorsqu'il subit des critiques et qu'il retient sa colère.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui évite les polémiques lorsqu'il subit des attaques verbales, Allah (swt) le protégera du châtiment de la géhenne le jour du jugement dernier. Quant à celui qui retient sa colère devant autrui, il réduira à néant les critiques contre lui-même le jour dernier. »

Récompense pour l'imam juste, le commerçant honnête, et le vieillard pieux durant toute sa vie sur la voie d'Allah.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Trois personnes accéderont au paradis sans être jugés sévèrement le jour de la résurrection : l'imam juste, le commerçant honnête dans la pesée, et le vieillard pieux qui a consacré toute sa vie sur la voie d'Allah (swt). »

Récompense pour celui qui apprendra quarante a'hadiths.

D'après le Saint Prophète Mohammad (saww) : « celui de ma communauté qui apprendra quarante a'hadiths bénéfique pour lui durant sa vie, pour ensuite les enseigner à son tour à la communauté pour en tirer profit, Allah (swt) le ressuscitera le jour de la résurrection en tant que véritable savant. »

Récompense pour celui qui renonce au péché.

On raconte que le Prophète Issa (as) fils de Maryam (sa) se présenta devant une assemblée en pleurs, surpris il (as) leur demanda : pourquoi pleurez-vous ? Ils répondirent : Nous pleurons à cause de nos péchés. Le Prophète Issa (as) leur dit : Invoquez Allah (swt) et Il vous pardonnera si vous êtes sincères. »

Récompense pour le pieux, l'ascète qui s'empresse d'accomplir sa prière.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Si Allah (swt) vous octroie la piété, l'ascétisme et un attrait pour la prière, vous aurez pour récompense le paradis éternel. Lorsque le croyant se présentera devant Allah (swt) pour accomplir sa prière, son cœur sera centré seulement sur son Seigneur. De ce fait, Il lui insèrera son amour afin qu'il s'élève jour et nuit spirituellement vers Lui. »

Récompense pour celui qui soulage un croyant frappé par des malheurs ; qui facilite la vie à son prochain alors que lui-même est en difficulté. Récompense pour celui qui dissimule les défauts du croyant et qui lui vient en aide.

Selon l'Imam Dja'far aç-sadeq (as) : « Le croyant qui soulage son frère en religion frappé par des malheurs, Allah (swt) lui épargnera soixante-dix malheurs dans ce bas monde et soixante-dix dans l'au-delà au jour de la résurrection. Celui qui aide son frère croyant et allège son fardeau dans ce bas monde, Allah (swt) lui accordera ce qu'il désire dans cette vie et dans l'au-delà. Celui qui occulte les défauts de son frère croyant, Allah (swt) lui enlèvera soixante-dix défauts dans ce bas monde et dans l'au-delà. Celui qui aide son frère croyant dans ce monde, Allah (swt) lui accordera tout bienfait et les bienfaits (koula khayre) viendront vers lui. »

Récompense pour celui qui nourrit un croyant, qui l'abreuve et l'habille.

Selon l'Imam Ali Zayn al-Abidine (as) : « Celui qui nourrit un croyant affamé, Allah (swt) le nourrira avec des mets du paradis. Celui qui donne à boire à un croyant assoiffé, Allah (swt) l'abreuvera de la meilleure boisson du paradis et celui qui vêtira son frère en religion, en lui procurant des vêtements, Allah (swt) le vêtira des plus beaux vêtements du jardin d'Eden. »

Récompense pour celui qui nourrit son frère pour l'amour d'Allah (swt).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui nourrit son frère croyant pour l'amour d'Allah (swt) est pareil à celui qui a nourri cent mille personnes affamées. »

Récompense pour celui qui nourrit trois croyants.

Selon l'Imam Dja'far aç-sadeq (as) : « Celui qui nourrit trois croyants, Allah (swt) le récompensera par trois honneurs au paradis : la royauté des cieux, les jardins du paradis, et il demeurera à jamais dans le paradis. Bienheureux sera-t-il, puisqu'il trouvera un arbre au paradis éternel qu'Allah (swt) a planté en son honneur pour ses bonnes actions. »

Récompense pour celui qui nourrira un musulman jusqu'à ce qu'il soit rassasié.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui nourrit un musulman jusqu'à ce qu'il soit rassasié, personne ne peut imaginer la formidable récompense qu'Allah (swt) lui réserve dans l'au-delà. Même un Ange Rapproché (as) et un Prophète Envoyé (as) ne sont informés de cette bonne grâce : seulement Allah (swt) Lui-même, le Seigneur des Mondes. Celui qui nourrira un musulman affamé, Allah (swt) lui accordera Son pardon, comme il est dit dans le Saint Qoran : *ou nourrir, en un jour de famine.* (Sourate al-Balade – La Cité – verset : 14). »

Récompense pour celui qui accorde un prêt à un croyant.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Le musulman qui accordera un prêt à un autre croyant pour le plaisir d'Allah (swt), la période du prêt sera comptée comme une aumône (çadaquate) et ce jusqu'à ce qu'il récupère son prêt. »

Récompense pour celui qui donne l'aumône.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Le fait de s'acquitter de l'aumône repousse la mort violente, la mauvaise mort. »

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Guerrissez vos maux par l'aumône (çadaquate). L'Ange de la Mort (Ma'like al-Mawte –as-) empêche la violence de la mort par votre aumône lors de la prise de l'âme du croyant. »

« L'aumône (çadaquate) éloigne soixante-dix morts violentes. »

Récompense pour celui qui donne l'aumône en secret.

Selon l'Imam Ali Zayn al-Abidine (as) : « L'aumône donnée en secret éteint la colère du Seigneur Tout Puissant. »

Récompense pour celui qui donne l'aumône en public.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « L'aumône donnée en public éloigne soixante-dix cas de malheurs susceptibles de vous toucher ; et l'aumône donnée en secret éteint la colère du Seigneur. »

Récompense pour celui qui donne l'aumône le jour.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « L'aumône donnée le jour efface les mauvaises actions, tout comme l'eau dissout le sel. »

Récompense pour celui qui invoque Allah (swt) après avoir reçu un présent.

Selon l'Imam Ali Zayn al-Abidine (as) : « Si une personne vient à donner une aumône à un pauvre et que ce dernier invoque Allah (swt) en faveur du donneur, dans l'heure qui suit, son invocation sera acceptée. »

Récompense pour celui qui vient en aide à son frère croyant en lui portant secours.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Le croyant qui porte secours à son frère croyant opprimé et en détresse, est meilleur à un jeûne d'un mois ou d'une visite la Ka'ba. Le croyant qui secourt son frère alors qu'il peut le faire, Allah (swt) le secourra dans ce bas monde et dans l'au-delà. »

Récompense pour celui qui se réconcilie avec autrui.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « La réconciliation est supérieure à une année de prière et de jeûne. »

Selon l'Imam Ali (as) : « Ma préférence va à l'homme qui se réconcilie avec son semblable, que celui qui donne en aumône des milliers de dirhams. »

Récompense pour celui qui assiste son frère musulman.

Selon le Saint prophète Mohammad (saww) : « Celui qui assiste son frère musulman et ce jusqu'à ce que son anxiété ne l'afflige plus, que son malheur se dissipe, Allah (swt) lui inscrira dix bienfaits (hassanates). Il l'élèvera de dix degrés, Il lui ôtera dix mauvais présages. Le jour de la résurrection, il aura le droit à dix intercessions. »

Récompense pour celui qui est doux avec son frère musulman à travers une parole.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui est bienveillant avec son frère musulman par le biais de bonnes paroles et qui l'aidera à dissiper son malheur, sera sous la protection de la toute miséricorde d'Allah (swt). »

Récompense pour celui qui égaiera un croyant.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui rend joyeux un croyant, Allah (swt) l'égaiera le jour de la résurrection. »

Récompense pour celui qui aide un croyant à dissiper son malheur.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui dissipe un malheur chez un croyant, Allah (swt) dissipera chez lui le malheur de l'au-delà, il sortira de sa tombe aussi blanc que la couleur de la neige. Celui qui nourrit un croyant, Allah (swt) le nourrira des mets du paradis. Celui qui abreuve un croyant assoiffé, Allah (swt) l'abreuvera d'une boisson du paradis. »

Récompense pour celui qui propose un met sucré à un croyant.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui donne une portion de met sucré à un croyant, Allah (swt) échangera en gaieté l'amertume du jour de la résurrection. »

Récompense pour le bienveillant vis-à-vis de son frère croyant.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Le serviteur qui est bienveillant vis-à-vis de son frère en religion par le fait d'une simple action, héritera de bienfaits innombrables au paradis. »

Récompense pour celui qui fait bénéficier d'un bienfait à son frère en religion.

Selon l'Imam Ali a'Redha (as) : « Si un musulman fait bénéficier d'un bienfait dans ce bas monde à un frère croyant, Allah (swt) lui fera obtenir une demeure somptueuse au paradis. »

Récompense pour celui qui récite ce verset avant de dormir.

Selon l'Imam Ali a'Redha (as) : « Celui qui désire la protection durant son sommeil ainsi que sur sa demeure, qu'il récite ce verset : *Allah retient les cieux et la terre pour qu'ils ne s'affaissent pas. Et s'ils s'affaissaient, nul autre après Lui ne pourra les retenir. Il est Indulgent et est Celui qui accorde son Pardon. Innâ Allah youmssikou sâma'wa'ti wal ardhâ ane tazou'la'. Wa la ine za'lata' ine amssakahouma' mine ahadine mine ba'dihi. Innâhou hali'mène ghafou'rène.* (Sourate : Fa'tir – Le Créateur n° 35- Verset : 41). »

Récompense pour celui qui sollicite Allah (swt) tout en ayant la certitude qu'Il lui répondra favorablement.

D'après le Saint prophète Mohammad (saww) : « Allah (swt) dit : celui qui me sollicite en ayant la certitude que Je lui répondrai favorablement, qu'il sache que j'accepterai tout ce qu'il me demandera. »

Récompense pour celui qui prononce cette noble parole avant de se coucher.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui dit trois fois avant de se coucher ceci : Louange à Allah qui est élevé et qui demeure invisible – *al-Hamdoulillahi a'lazî ala' faquahara*. Louange à Allah qui est occulté et qui s'est fait connaître – *Al-Hamdoulillah a'lazî batâna fakhabara*. Louange à Allah qui est le Maître par excellence et qui détient le pouvoir absolu – *Al-Hamdoulillah a'lazî malaka faquadara*. Louange à Allah qui ressuscite les morts et fait mourir les vivants – *Al-Hamdoulillah a'lazî youhyil mawta wa youmitoul ahyâ'i*. Et Il à pouvoir sur toute chose – *Wa houwa ala koullî chay'ine quadi'rou*. Ainsi il verra ses péchés disparaître comme s'il venait de naître à nouveau. »

Récompense pour celui qui protège son frère alors qu'il est absent.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « L'invocation du musulman pour son frère absent augmente les moyens de subsistance et éloigne de lui le malheur. De plus, les Anges (as) prieront pour lui. »

Récompense pour celui qui souhaite les bénédictions sur le Saint prophète Mohammad (saww).

Selon l'Imam Ali (as) : « Souhaiter les bénédictions pour le Saint Prophète Mohammad (saww) dissout les péchés comme l'eau éteint le feu. La salutation sur le Saint Prophète Mohammad (saww) est supérieure aux aumônes, et l'amour pour le Saint prophète Mohammad (saww) est meilleur à la bataille au sabre à la main sur la voie d'Allah (swt). »

« Celui qui invoque Allah (swt), son invocation est voilée et ce voile ne pourra se dissiper que lorsqu'il prononcera la bénédiction sur le Saint Prophète Mohammad (saww). »

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Si vous vous souvenez du Saint Prophète Mohammad (saww), alors multipliez vos salutations à son égard, car formuler la bénédiction pour le Saint Prophète Mohammad (saww) équivaut à mille prières de mille Anges (as). »

On rapporte du Saint Prophète Mohammad (saww) ceci : « Je me tiendrai sur la balance (al-Miza'ne) le jour de la résurrection. Aussi celui qui s'y placera en ayant ses mauvaises actions plus lourdes que ses bonnes actions, je vérifierai s'il a formulé la bénédiction sur moi, et si c'est le cas, alors ses mauvaises actions disparaîtront et les bonnes actions augmenteront pour faire pencher la balance en sa faveur grâce à la bénédiction qui me revient. »

Récompense pour celui qui sollicite Allah par le droit de Mohammad (saww) et de sa famille (as) –bihaqui Mohammad wa a'lihi.

D'après l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Un serviteur voué à l'enfer y séjournera soixante dix années. Puis il invoquera Allah (swt) par le droit de Mohammad et de sa Famille (saww) en espérant la miséricorde divine. Allah (swt) ordonnera à Djibraïl (as) de descendre dans les profondeurs de l'enfer pour y sortir le serviteur condamné. L'Ange Djibraïl (as) demandera : O Mon Seigneur ! Comment pourrai-je descendre dans cette fournaise ? Allah (swt) répondra : J'ai ordonné à la géhenne qu'elle soit fraîcheur et paix pour toi. L'Ange Djibraïl (as) interrogera à nouveau : Où se trouve-t-il ? Allah (swt) répondit : dns les profondeurs de la géhenne. L'Ange Djibraïl (as) descendra dans le feu de l'enfer pour sortir le serviteur. Allah (swt) dira alors : O mon serviteur, depuis combien de temps demeures-tu dans ce feu ? Le serviteur répondra : O Mon Seigneur, je n'en ai aucune idée. Allah (swt) lui dira alors : Par Ma Puissance, si tu ne m'avais pas invoqué par le Nom de Mon Bien aimé Mohammad et de sa Famille (saww), je ne t'aurais jamais fait sortir de la géhenne. Sache aujourd'hui que je pardonne toutes tes fautes. »

Récompense pour celui qui récitera la çalawate cent fois après la prière du Fadjr (Sobh-Aurore).

On rapporte de l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) ceci : « Souhaitez-vous être informés de quelle manière vous pouvez rencontrer Allah (swt) avec comme rempart pour vos visages la chaleur de la géhenne ? La foule répondit : Assurément !!! L'Imam (as) déclara alors : répétez après la prière du Fadjr cent fois : O Allah, répands Tes bénédictions sur Mohammad et sur la Famille de Mohammad (saww) – *Allahoummâ çallî ala Mohammad wa a'li Mohammad.* »

Récompense pour celui qui formule la bénédiction sur Mohammad et sur sa Famille (saww).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui prie et demande que la bénédiction d'Allah se répande sur Mohammad et sur la Famille de Mohammad (saww), Allah (swt) lui inscrira mille bienfaits. »

Récompense pour celui qui souhaite que la bénédiction d'Allah se répande sur Mohammad (saww) cent fois le jour du vendredi.

L'Imam Ali a'Redha (as) rapporte du Saint Prophète Mohammad (saww) ceci : « Celui qui souhaite cent fois que la bénédiction divine se répande sur moi le jour du vendredi (*Allahoummâ çallî ala Mohammad*), Allah (swt) lui accordera soixante bienfaits, trente dans ce bas monde et trente dans l'au-delà. »

Récompense pour celui qui prononce après la prière du Fadjr et la prière du Maghrib avant qu'une personne se lève ou parle : Allah et ses anges ont répandu leurs bénédictions sur Mohammad, O vous qui croyez, demandez que la bénédiction se répande sur lui et saluez d'une pure salutation. O Allah, répands Ta bénédiction sur Mohammad et sur sa sainte Famille.

D'après l'Imam Ali a'Redha (as) : « Celui qui prononce ce qui suit après la prière du Fadjr et la prière du Maghrib avant qu'une personne se lève ou parle : *Innâllaha wa mala'ikatahou youçallouna ala nabi' ya' ayouha' lazî'na a'manou çallou alayhi wa salîmou' tasli'mène. Allahoummâ çalli ala Mohammad nabiÿ wa zouriyatahou.* Allah et ses Anges répandent leurs bénédictions sur Mohammad. O Vous qui croyez, demandez que la bénédiction se répande sur lui, et saluez d'une pure salutation. O Allah, répands Ta bénédiction sur Mohammad et sur sa Sainte Famille. Allah (swt) lui exaucera cent vœux, soixante-dix dans ce bas monde et trente dans l'au-delà. »

Récompense pour celui qui prononce la çalawate dans ses prières.

D'après l'Imam Ali a'Redha (as) : « La prière du croyant doit être comme ceci : *Allahoummâ çalli ala Mohammad wa a'li Mohammad fil awâli'na* – O Allah, répands Tes bénédictions sur Mohammad et sur la Famille de Mohammad ceux qui demeurent les premiers ; *wa çallî ala Mohammad wa a'li Mohammad fil a'khiri'na* – et accorde Ta bénédiction sur Mohammad et sur la Famille de Mohammad ceux qui demeurent pour l'éternité (ceux qui sont le plus éternel) ; *wa çallî ala Mohammad wa a'li Mohammad fil mala'il a'la'* – et accorde Ta bénédiction sur Mohammad et sur la Famille de Mohammad dans la plus haute des positions (stature - échelle) ; *wa çallî ala Mohammad wa a'li Mohammad fil mourssali'na* – et accorde Ta bénédiction sur Mohammad et sur la Famille de Mohammad à travers Tes Envoyés (as) ; *Allahoummâ a'ti Mohammad wa a'li Mohammad al wassi'lata wal charafa wal fadhî'lata wa daradjata* – O Allah, octroie à Mohammad et à la Famille de Mohammad le bien être par l'affinité, la grandeur (suprématie – la dignité), la supériorité (la perfection) et le plus

haut des degrés ; *Allahoummâ innî a mantou bi Mohammad wa lame ara'hou* – O Allah, je crois en Mohammad alors que je ne l'ai pas vu ; *fala' touharimni' yaoumal quiya'mati rawyatahou* – et ne m'interdit pas sa vision ; *warzouquni çouhbatahou* – et accorde moi sa compagnie ; *wa touwa fini' ala millâtahou* – et fais moi mourir sur les traces de sa religion (doctrine) ; *wa asquini' mine haoudaâhou machrabène rawiyène, sa'ighène hani'ène la' azma'a ba'dahou abadène* – et abreuve moi à sa source en étanchant ma soif avec facilité et douceur, et que je n'aie plus soif après. Tu as pouvoir sur toute chose ; *Allahoummâ kama' amantou bi Mohammad (saww) wa lame a rahou fa arifni fil djina'ni wadjhahou* – O Allah comme j'ai cru à Mohammad (saww) sans que je puisse le voir, fais moi voir son visage au paradis ; *Allahoummâ balîghe rouha Mohammad annî tahiyaène kathi'ratène wa sala'mène* – O Allah, envoie l'esprit de Mohammad vers moi comme une salutation, un honneur à profusion afin que cela apporte la paix (la tranquillité). Celui qui récite cette prière sur le Prophète Mohammad (saww), Allah (swt) lui effacera ses fautes passées et exaucera ses vœux. Il lui accordera la longévité et augmentera ses moyens de subsistance. Il l'assistera face à ses ennemis et lui ouvrira les portes du bien et vous serez en compagnie du Saint Prophète Mohammad (saww) au paradis. »

Récompense pour celui qui hausse la voix lorsqu'il récite la çalawate.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Haussez la voix lorsque vous récitez la çalawate sur moi, car cela supprime l'hypocrisie (nifa'que). »

Récompense pour celui qui prononce après la prière du sobh (fadjr) dix fois : Gloire à Allah le Sublime, à Lui la louange – Soubha'nallah al-Azîme wa bihamdihi ; Il n'y a de Force et de puissance qu'en Allah Le Très Haut, le Majestueux (l'Immense) – La haoula wa la' quouwata illâ billahi al-aliyil azî'me.

Selon le Saint Prophète Mohamamad (saww) : « Si vous accomplissez la prière du Fadjr en récitant dix fois après : Gloire à Allah le Sublime, à Lui appartient la louange. Il n'y a de Force et de Puissance qu'en Allah Le Très Haut, l'Immense (le Sublime) – *Soubha'nallah al-Azî'me wa bihamdihi, wa la' haoula wala' quouwata illâ billah al alaiyil azî'me.* Allah (swt) vous épargnera la cécité, la folie, la lèpre, la pauvreté, et la ruine. »

Récompense pour celui qui prononce après chaque prière : Allahoummâ ihdini mine indika wa oufawidhoû alayâ mine fadlika wane chour alayâ mine rahmatika wa anzile alayâ mine baraka'tika – O Allah, dirige-moi vers Toi, accorde moi à profusion Tes Faveurs et répands sur moi Ta Toute Miséricorde et fais descendre sur ma personne Ton Bienfait.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui récite cette invocation après chaque prière : Allahoummâ ihdini mine indika wa oufawidhoû alayâ mine fadlika wane chour alayâ mine rahmatika wa anzile alayâ mine baraka'tika O Allah, dirige moi vers Toi, accorde moi à profusion Tes Faveurs et répands sur moi Ta Toute Miséricorde et fais descendre sur ma personne Ton Bienfait. Allah (swt) lui ouvrira huit portes du paradis et il pourra pénétrer par la porte qu'il désire. »

Récompense pour celui qui est maître de son âme lorsqu'il est pris par un désir (une envie), lorsqu'il est effrayé, lorsqu'il est avide ou lorsqu'il est en colère.

Selon l'Imam Dja'far aç-sadeq (as) : « Celui qui est maître de lui-même lors d'un désir, lors d'une peur, lors d'une avidité, lors d'une colère, Allah (swt) interdira au feu de l'enfer de brûler son corps. »

Récompense pour celui qui soutient l'ordonnance du bien et l'interdiction du mal –al-amra bil maroufe wa nahiya anil mounkar.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Allah (swt) a prescrit l'ordonnance du bien et l'interdiction du mal. Celui qui soutient cela Allah renforcera ses convictions, tandis que celui qui abandonne ces deux principes, Allah (swt) le délaissera. »

Récompense pour celui qui invoque Allah (swt) en secret.

Selon l'Imam Ali a'Redha (as) : « L'invocation faite en secret par le serviteur équivaut à soixante-dix invocations faites en public. »

Récompense pour celui qui invoque Allah (swt) avant le lever du jour.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Allah (swt) aime que ses serviteurs l'invoquent, ainsi je vous recommande l'invocation avant le lever du jour et ce jusqu'au lever du soleil, car en ses heures, les portes du ciel s'ouvrent, déversent des vents de bénédictions. C'est à ce moment précis que les moyens de subsistance sont distribués pour chaque être humain. Sachez qu'Allah (swt) accepte en ces instants les plus grands souhaits. »

Récompense pour celui qui invoque Allah (swt) pour les croyants, les croyantes, les musulmans et musulmanes.

Selon l'Imam Ali a'Redha (as) : « Celui qui invoque Allah (swt) pour ses frères et sœurs parmi les croyants, les croyantes, les musulmans et les musulmanes, Allah (swt) ordonnera aux anges de veiller sur tous les croyants et croyantes dont il est fait référence lors de cette invocation. »

« Le croyant qui prie pour ses frères et sœurs croyants qu'ils soient vivants ou décédés, Allah (swt) inscrira pour chacun d'entre eux des récompenses depuis l'avènement du Prophète Adam (as) et ce jusqu'au jour de la résurrection. »

Récompense pour celui qui prononce : Il n'y a de force et de puissance qu'en Allah Le Très Haut, l'Immense – La haoula wa la' quouwata illâ billahil aliyîl azî'me.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui prononce : *La haoula wa la' quouwata illâ billahil aliyîl azî'me* - Il n'y a de force et de puissance qu'en Allah Le Très Haut, L'Immense, Allah (swt) lui enlèvera soixante-dix cas de malheurs. »

Récompense pour celui qui prononce tous les jours cent fois : Il n'y a de force et de puissance qu'en Allah – La haoula wala' quouwata illâ billahi.

Selon l'Imam Dja'far aç-sadeq (as) : « Celui qui prononce cent fois chaque jour ceci : *La haoula wala' quouwata illâ billahi* - Il n'y a de force et de puissance qu'en Allah, le Seigneur le protégera contre soixante-dix malheurs susceptibles de le toucher. »

Récompense pour celui qui prononce au moment de quitter sa maison : bismillahi wa la' haoula wala' quouwata illâ billahi tawakâltou ala llâhi – Au Nom d'Allah, Il n'y a de force et de puissance qu'en Allah, en Lui je place ma confiance.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui prononce au moment de quitter sa demeure : *bismillahi* – Au Nom d'Allah, deux anges (as) lui diront : tu seras guidé. Lorsque la personne ajoutera : Il n'y a de force et de puissance qu'en Allah – *la haoula wala quouwata illâ billâhi*, les deux anges (as) ajouteront : tu seras protégé. Enfin, si la personne ajoute ceci : *tawakaltou ala llâhi* – en Lui je place ma confiance, les anges (as) concluront ainsi : Toute peine te sera épargnée. »

Récompense pour celui qui glorifie Allah (swt) cent fois chaque soir.

Selon l'Imam Ali Zayn al-Abidine (as) : « Celui qui glorifie Allah la nuit en disant cent fois « *Allahou Akbar* – Allah est le Plus Grand, est pareil à celui qui a sauvé cent vies. »

Récompense pour celui récite le tasbih « la Glorification » de la Sainte Zahra (sa).

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui glorifie Allah par le Tasbih de la Sainte Fatima Zahra (sa) *Allahou akbar* – Allah est le plus Grand, *Al-Hamdoulillahi* Louange à Allah, et *Soubhanallahi* - Gloire à Allah, et qui vient à demander pardon, Allah (swt) lui pardonnera et chassera le démon. »

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « La glorification (tasbih) de la Sainte Fatima Zahra (sa) récitée chaque jour après chaque prière est préférable pour moi que d'accomplir une prière comprenant mille rak'ates tous les jours. »

Récompense pour celui qui garde le silence.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Le serviteur n'est pas en perdition tant qu'il garde le silence. Allah (swt) lui inscrit l'équivalent d'une bonne action pour son silence. S'il venait à parler, le Seigneur lui inscrirait soit une bonne action ou une mauvaise action, selon le contenu de ses paroles. »

Récompense pour celui qui demande pardon.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Pour chaque maladie il y a un remède ; le remède pour les péchés accomplis, c'est la repentance (istighfar) vis-à-vis d'Allah (swt). Bienheureux celui qui trouvera dans son livre le jour de la résurrection en dessous de chaque péché '*astaghfiroullah – je demande pardon à Allah* '. »

Récompense pour celui qui sollicite le pardon d'Allah (swt) soixante-dix fois chaque jour du mois de Cha'ban.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui prononce soixante-dix fois chaque jour du mois de Cha'ban ceci : je demande pardon à Allah qu'il n'y a pas d'autre divinité que Lui, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux, Celui qui demeure Vivant, Celui qui subsiste et c'est vers Lui que je me repens – *Astaghfiroullah a lazî' la' ila'ha illâ houwa a'rahma'ni ar'rahi'mi al-hayyout quayou'me wa a tou'bou ilayhi*. Il sera inscrit parmi ceux qui séjournent dans les endroits exceptionnels au-dessous de l'Arche d'Allah (swt) où il contempera les constellations célestes. »

Récompense pour celui qui demande pardon à Allah (swt) soixante-dix fois après la prière du Fadjr (aurore).

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui demande pardon à Allah (swt) après la prière du Fadjr (aurore-sobh) soixante-dix fois, le Seigneur lui pardonnera, et même si ce jour il a commis plus de soixante-dix mille péchés. »

Récompense pour celui qui adopte les quatre qualités formant la suprême lumière d'Allah (swt).

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Quatre qualités suprêmes forment la sublime lumière d'Allah (swt) ; elles sont identifiées comme suit : celui qui est vertueux doit dire : il n'y a pas d'autre divinité hormis Allah, Mohammad est le Prophète d'Allah – *ach hadou an la' ila'ha illallah Mohammadène rassouloullah* ; celui qui est frappé d'un malheur, doit dire : Nous appartenons à Allah et vers Lui nous retournerons – *Ina' lillahi wa ina' ilayhi ra'dji ou'ne* ; celui qui est en possession d'un bien doit dire : louange à Allah – *al-Hamdoulillahi* ; et enfin celui qui a commis une faute, doit dire : Je demande pardon à Allah et vers Lui je me repens – *astaghfiroullahi wa atou' bou ilayhi*. »

Récompense pour celui qui prononce trois fois ce verset à la tombée de la nuit et au lever du jour : Fasoubha'nallahi hi'na toumsou'na wa hi'na touçbihou'na wa lahoul hamdou fi' samawa'ti wal ardhî wa achiyène wa hi'na touzhirou'na – Sachez glorifier Allah a la tombée de la nuit et au lever du jour. La louange Lui appartient dans les cieux et sur la terre, dans l'après midi et au milieu de la journée (à tout instant de la journée).

Selon l'Imam Ali (as) : « Celui qui prononce ce verset à la tombée de la nuit : Sachez glorifier Allah à la tombée de la nuit et au lever du jour. La Louange Lui appartient dans les cieux et sur la terre, dans l'après midi et au milieu de la journée - (sourate Rou'me – Versets 17 et 18). Ne subira aucun désagrément cette nuit et modifiera en bien tout le mal accompli auparavant. Pour celui qui prononcera ce même verset dans la journée, il en sera de même. »

Récompense pour l'ascète dans ce bas monde.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui cherche à satisfaire sans cesse ses moyens de subsistance ne trouvera jamais la satisfaction. Quant à celui qui se transforme en ascète dans ce bas monde, Allah (swt) lui accordera la sagesse dans son cœur, sa langage en sera marqué. Il ne percevra plus les désagréments de ce bas monde comme des obstacles car il trouvera à travers cette sagesse un remède. Il quittera ce monde en toute sérénité vers la demeure de la félicité, le paradis. »

Récompense pour celui qui accomplit une bonne action à la première heure du jour et à la dernière heure de la nuit.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Un ange descend avec un livre à la première heure du jour et à la dernière heure de la nuit, où uil inscrit toute action commise par le fils d'Adam. Aussi, je vous recommande de bien agir au début et à la fin de votre journée, car Allah (swt) vous pardonnera vos fautes et vos négligences. Il est écrit dans le Saint Qoran ceci : **Souvenez-vous de Moi, Je me souviendrai de vous** (sourate al-Baquarate – verset : 152) et encore il est dit : **Le souvenir d'Allah est bien plus grand.** (Sourate al-Ankaboute – verset : 45). »

Récompense pour celui qui pleure par crainte d'Allah (swt).

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Bienheureux celui qui contemple Allah (swt) à travers sa création et qui pleure sur ses péchés antérieurs par crainte de se retrouver fautif devant son Seigneur, et qui décide par la suite de ne plus pêcher. »

Récompense pour celui qui fait du bien.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Si le serviteur accomplit une bonne action, Allah (swt) lui augmentera ses bienfaits en sept cents fois par bonne action accomplie. Allah (swt) deverse à qui il veut sa grâce. »

Récompense pour celui qui aime, hait, accorde et interdit pour Allah (swt).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « L'authenticité de la foi se trouve dans l'amour d'Allah, dans la réprobation de ce que Allah déteste, dans le fait d'accorder pour l'amour d'Allah et d'interdire le mal pour Allah. »

Récompense pour le croyant qui décède exilé de sa terre natale.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Le croyant qui meurt exilé de sa terre natale, la terre où il a adoré Allah (swt) pleurt pour lui, ainsi que le ciel, vers lequel il élevait ses mains. Les anges qui furent en permanence auprès de lui se lamentent de son départ en pleurant sincèrement. »

Récompense pour celui qui accomplit la prière, qui s'acquitte de l'aumône, qui accorde sa bonté à autrui, et qui demeure patient.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Lorsque le croyant se trouvera dans sa tombe, la prière se placera à sa droite, l'aumône à sa gauche, la bonté se placera face à lui et la patience s'installera dans tous les côtés. Lorsque les deux anges Nakir et Mounkar (as) entreront à leur tour dans la tombe pour interroger le défunt, la patience s'adressera à la prière, à l'aumône et à la bonté de cette manière : je suis la récompense de votre compagnon. »

Récompense pour celui qui aime sincèrement la Famille de Mohammad (saww) et hait ses ennemis pour Allah (swt).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui nous aime sincèrement et qui hait nos ennemis pour Allah (swt) et qui vient à mourir dans cette voie rencontrera Allah (swt). Ses péchés seront l'équivalent d'une goutte dans l'océan. Allah (swt) lui pardonnera et se présentera devant son Seigneur sans péché. »

Récompense pour celui qui demande pardon à Allah – Astaghfiroullah, soixante-dix fois alors qu’il se trouve debout au moment d’accomplir la prière du witr⁵ et ceci durant une année.

Selon l’Imam Dja’far aç-Sadeq (as) : « Celui qui récite dans sa prière du witr : je demande pardon à Allah et je me repens – astaghfiroullah wa atou’bou ilayhi, soixante-dix fois tout en étant debout et ceci durant une année complète, Allah (swt) l’inscrira parmi ceux qui auront été pardonnés, et le pardon d’Allah (swt) lui est réservé sans restriction. »

Récompense pour celui qui va saluer un frère croyant pour l’amour d’Allah (swt).

On rapporte de l’Imam Dja’far aç-Sadeq (as) ceci : « Un ange parmi les anges rencontra un homme qui se trouvait sur le seuil d’une maison. Cet ange lui demanda : O serviteur d’Allah, que fais-tu sur ce seuil ? L’homme répondit : Un frère se trouve à l’intérieur de cette demeure, et j’aimerais le saluer. L’ange le questionna à nouveau : Y aurait-il entre vous une forte amitié ou désires-tu quelque chose de sa part ? L’homme répondit : Non, il n’y a aucun lien d’amitié qui nous unit, si ce n’est par notre religion. Sache que je ne désire rien de sa part, mais je désire fortement plaire à Allah (swt) en allant le saluer, car c’est un pacte que le Seigneur a conclu avec tous ses serviteurs. L’ange dit alors : Je suis envoyé vers toi par Mon Maître Tout Puissant, Allah (swt), et ton Seigneur t’envoie ses salutations et Il me charge de te transmettre ceci : Tu as respecté le pacte de fraternité, tu mérites comme récompense le paradis, par cet acte je t’épargnerai contre mon châtement destiné aux incrédules, tu échapperas au feu de la géhenne. »

⁵ Dernière prière annonçant la clôture de la prière de la nuit, ou dans d’autre cas, annonçant la clôture de la série de prières de la journée en y ajoutant les deux rak’ates de chafa’ avant celles du witr.

Récompense pour celui qui met à son doigt (auriculaire ou annulaire de la main droite) une bague ornée d'une agathe.

Le Saint Prophète Mohammad (saww) conseille : « Mettez une bague ornée d'une agathe à votre doigt, car elle vous protégera contre tout mal. »

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « L'agate est un talisman bénéfique durant tous vos voyages. »

Récompense pour celui qui porte au doigt de la main droite une bague ornée d'une turquoise.

Selon l'Imam Moussa al-Kazem (as) : « Il est vivement conseillé de porter sur le doigt de la main droite une bague ornée d'une turquoise, car celle-ci provient du paradis. Grace à son port vous serez toujours vainqueur, car le nom Fayrouz signifie en arabe 'victorieux'. »

Récompense pour celui qui porte au doigt de la main droite une bague ornée d'un onyx Yamani (provenant du Yémen).

Selon l'Imam Ali (as) : « Il est vivement conseillé de porter sur le doigt de la main droite une bague ornée d'un onyx yamani, car celle-ci dissipe les démons. »

Récompense pour celui qui porte au doigt de la main droite une bague ornée d'une émeraude.

Selon l'Imam Ali (as) : « Le fait de porter au doigt de la main droite une bague ornée d'une émeraude, chasse les difficultés. »

Récompense pour celui qui porte au doigt de la main droite une bague ornée d'un rubis.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Le fait de porter au doigt de la main droite une bague ornée d'un rubis, annihile la pauvreté. »

Récompense pour celui qui porte une bague ornée d'un saphir.

On rapporte des Saints Imams (as) ceci : « Le port du saphir éloigne le mauvais œil, aussi il est fortement conseillé de porter une bague ornée d'un saphir au doigt de la main droite. »

Récompense pour celui qui porte une bague ornée d'un cristal.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Assurément, le cristal est le signe de la purification, c'est pourquoi il est vivement conseillé de le porter sur le doigt de la main droite. »

Récompense pour celui qui renonce à ses pulsions.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Bienheureux celui qui renonce à ses pulsions et qui n'est plus sous leurs emprises. »

Récompense pour celui qui garde le silence.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Le serviteur d'Allah (swt) qui garde le silence est pareil à celui qui marche en direction de la Sainte demeure d'Allah (swt) la Ka'ba. »

Récompense pour celui qui se dote de trois qualités.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui raccommode ses vêtements, celui qui coud ses sandales et celui qui porte ses courses, celui-là ne sera jamais atteint par l'orgueil et la vanité. »

Récompense pour celui qui dissimule ses bonnes œuvres et ses mauvaises actions.

Selon l'Imam Ali a'Redha (as) : « Celui qui dissimule ses bonnes actions, aura une récompense équivalente à soixante-dix bienfaits, et la mauvaise action accomplie sera effacée, et Allah (swt) lui accordera son pardon. »

Récompense pour celui qui est convaincu qu'Allah (swt) peut châtier et accorder son pardon.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Allah (swt) a dit : celui qui commet une faute et qui est convaincu que Je suis Le Seul à pouvoir le châtier ou lui pardonner, alors pour celui-là j'accorderai mon pardon. »

Récompense pour celui qui recherche le licite -'Hala'le'.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « L'acte d'adoration équivaut à soixante-dix bienfaits, le meilleur concerne la recherche du licite. »

Récompense pour celui qui s'abstient de tenir de mauvais propos.

Selon l'Imam Ali (as) : « Celui qui retient sa langue en évitant les mauvaises paroles, Allah (swt) le protégera contre le déshonneur. »

Récompense pour celui qui cache sa pauvreté.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « O Ali (as), Allah (swt) a fait de la pauvreté un acte loyal entre Lui et sa créature. Celui qui dissimule son état d'indigence est semblable à celui qui jeûne et qui accomplit des prières sans interruption. »

Récompense pour celui qui invoque le Nom d'Allah avant de se nourrir.

Selon l'Imam Ali (as) : « Celui qui invoque le Nom d'Allah (swt) à chaque repas, recevra d'innombrables bienfaits que nul ne peut imaginer. »

Récompense pour celui qui rassasie l'affamé.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui nourrit et rassasie l'affamé, Allah (swt) lui accordera un fleuve au paradis, et aura pour seconde récompense le jardin d'Eden pour l'éternité. »

Récompense pour celui qui boit de l'eau en se réjouissant.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui prend plaisir à boire de l'eau plate, Allah lui accordera la jouissance à travers les boissons du paradis. »

Récompense pour celui qui s'acquitte de la çadaquate (aumône) le jour du vendredi.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « L'aumône (çadaquate) donnée le vendredi contribue à recevoir davantage de récompenses qu'une aumône faite un autre jour. »

Récompense pour celui qui assiste son frère en l'abreuvant et en le soulageant.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui aide son frère croyant à s'abreuver et à se reposer en cas de fatigue, verra tout malheur s'éloigner de lui et recevra soixante-douze miséricordes le jour de la résurrection. »

Récompense pour l'amitié entre des frères en religion.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « L'avantage dont peut tirer un musulman en ce bas monde est l'amitié entre les frères. Celui à qui Allah (swt) a sensibilisé le cœur à l'amitié entre les frères, signifie qu'Allah (swt) l'aime, et si Allah (swt) l'aime, c'est Lui qui le rétribuera le jour de la résurrection. »

Récompense pour celui qui se satisfait toujours de peu.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui se satisfait de peu de chose, ne quittera pas ce bas monde sans qu'Allah lui accorde la bienfaisance. »

Récompense pour celui qui verse une larme en se souvenir des Ahl al-Bayt (as).

D'après l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Les réunions que nous préférons sont celles où notre enseignement est révélé, où l'on se remémore nos souffrances, et où de ce fait, des larmes sont versées pour nous. Allah (swt) pardonnera aux participants tous les péchés même si ceux-ci sont comparables à une goutte d'eau dans l'océan. »

Récompense pour celui qui aime les Ahl al-Bayt (as).

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Notre amour, nous les Ahl al-Bayt (as) efface tous les péchés des serviteurs, tout comme le vent violent éparpillent les feuilles de l'arbre. »

Récompense pour celui qui parvient à concrétiser le désir d'un musulman.

D'après l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui contribue à venir en aide à un musulman pour l'obtention de quoi que ce soit, Allah (swt) décrètera : la grande récompense est pour toi et il n'y aura pas d'autre terre pour toi que le paradis. »

Récompense pour celui qui serre la main d'un frère croyant.

On rapporte de l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Personne ne peut avoir les pouvoirs qu'Allah (swt) détient. Personne ne peut rivaliser avec le Saint prophète Mohammad (saww) sur son pouvoir qu'Allah (swt) lui a accordé. Personne ne peut agir comme le croyant fidèle lorsqu'il rencontre un autre frère croyant, il lui serre la main avec cœur (sans aucune mauvaise pensée) ; alors Allah (swt) les regardera, et leurs péchés disparaîtront comme la tempête fait tomber les feuilles de l'arbre. »

Récompense pour celui qui atteint l'âge de quarante ans et ce jusqu'à quatre-vingt-dix ans.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Si l'homme atteint l'âge de quarante ans, Allah (swt) lui accordera la protection contre trois maladies : la folie, la lèpre et les mutilations. Si l'homme atteint l'âge de cinquante ans, Allah (swt) lui allègera son jugement. Si l'homme atteint l'âge de soixante ans, Allah (swt) lui assurera ses moyens de subsistance avec une bonne nouvelle. Si l'homme atteint l'âge de soixante-dix ans, les habitants du ciel l'aimeront. Si l'homme atteint l'âge de quatre-vingt ans, Allah (swt) lui ordonnera une rétribution par ses bienfaits comparée à ses années et lui effacera ses mauvaises actions. Et si l'homme atteint l'âge de quatre-vingt-dix ans, Allah (swt) lui pardonnera ses péchés passés et présents. »

Récompense pour celui qui connaît la valeur de la personne âgée.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui a conscience de l'importance d'une personne âgée (dans le sens de sa valeur auprès d'Allah –swt-), le Seigneur le protégera contre la frayeur du jour de la résurrection. »

Récompense pour celui qui a de la fièvre.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « La fièvre est un signe précurseur de la mort ; elle est une prison d'Allah (swt) sur terre, son bouillonnement et sa chaleur proviennent de l'enfer, et ceci est le sort de chaque croyant. Il n'y a aucun bien si l'homme n'est pas éprouvé. »

Récompense pour celui qui a de la fièvre le soir.

Selon l'Imam Zayn al-Abidine (as) : « La fièvre la nuit est le signe d'un rachat d'une année de péchés, et c'est pour cette raison qu'elle sévit toute la nuit dans le corps. »

Récompense pour celui qui se plaint de son état et qui ensuite l'accepte.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui se plaint une nuit et qui par la suite accepte son sort tout en rendant grâce à Allah (swt), le Seigneur lui comptera le rachat de ses fautes passées équivalentes à soixante années. »

Récompense pour celui qui est atteint d'une pathologie.

Slon l'Imam Ali a'Redha (as) : « La maladie pour le croyant est une purification et une miséricorde ; pour l'incrédule, celui qui renie l'autorité d'Allah (swt), c'est un châtiment et une malédiction. La maladie demeure chez le croyant jusqu'à ce qu'il soit purifié de ses péchés. »

Récompense pour celui qui est migraineux la nuit.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « La migraine d'une nuit annihile tout faux pas, hormis les grands péchés. »

Récompense pour celui qui est malade.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Si le musulman est malade, Allah (swt) lui inscrira des bienfaits en fonction de ses actions au même titre que lorsqu'il était en bonne santé, et ses péchés s'effaceront comme les feuilles qui tombent d'un arbre. »

Récompense pour la maladie chez un enfant.

Selon l'Imam Ali (as) : « Lorsque l'enfant est malade, cela représente une expiation des péchés chez les parents. »

Récompense pour celui qui décède entre le déclin du soleil le jour du jeudi jusqu'au déclin du soleil pour le jour du vendredi.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Celui qui décède entre les deux déclins du soleil le jour du jeudi au vendredi sera protégé contre la compression de la tombe. »

Récompense pour le défunt placé en direction de la Quibla.

Selon le Saint prophète Mohammad (saww) : « Il est recommandé de placer le défunt en direction de la Quibla afin que les anges l'accueillent avec bienveillance et qu'Allah (swt) lui octroie sa gratification. »

Récompense pour la récitation du Talquine sur le défunt.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Il est recommandé de réciter sur les défunts le Talquine en disant : Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah - La'ila'ha illâllah, car si la dernière parole du défunt fut : il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, il rentrera au paradis. »

Récompense pour celui qui lave un défunt croyant (ghosl al-mayyit).

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Si un croyant lave un défunt croyant (ghosl al-mayyit), qu'il dise lorsqu'il s'apprête à le laver : O Allah, voici le corps de ton serviteur croyant, Tu as fait sortir son âme de son corps afin de les séparer, accorde lui ton pardon, accorde lui ton pardon – Allahoummâ haza' badana abdoukal mou'mine wa quade akhradjta rouhahou minhou wa faraquta baynahouma' fa afwouka, afwouka. Allah (swt) lui pardonnera les péchés d'une année hormis les grands péchés. »

Récompense pour celui qui acquiert la patience.

Selon l'Imam Mohammad al-Baquer (as) : « Celui qui est patient lorsqu'un malheur le touche, Allah (swt) réhaussera sa grandeur et le fera entrer au paradis en compagnie du Saint Prophète Mohammad (saww) et sa Sainte Famille (as). »

Récompense pour les cérémonies funéraires.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui assiste aux cérémonies funéraires héritera du paradis. »

Récompense pour celui qui visite le tombeau d'un croyant.

D'après les Imams purifiés (as) : « Celui qui visite la tombe d'un croyant, qu'il récite sept fois la sourate al-Quadr (la Destinée), Allah (swt) lui pardonnera ses péchés. »

Récompense pour celui qui passe la main sur la tête d'un orphelin.

Selon l'Imam Ali (as) : « Le croyant ou la croyante qui caressera la tête d'un orphelin avec douceur recevra de la part d'Allah (swt) une récompense pour chaque cheveu touché de sa main. »

Récompense pour celui qui fait cesser les pleurs d'un orphelin.

Selon le Saint prophète Mohammad (saww) : « Lorsqu'un orphelin se met à pleurer, l'arche d'Allah (swt) se met à vibrer et le Seigneur dit : qui a fait pleurer mon serviteur que voici qui a perdu ses parents depuis son enfance ? Aussi Je le dis par Ma Puissance et par Ma Majesté, celui qui fera cesser les pleurs de cet orphelin, Je le ferai entrer au paradis. »

Récompense pour celui qui éprouve de l'affection pour son enfant.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « Allah (swt) accorde sa Toute Miséricorde à l'homme qui éprouve de l'affection pour son enfant. »

Récompense pour celui qui donne à sa fille un présent avant son fils.

Selon le Saint Prophète Mohammad (saww) : « Celui qui se rend dans un marché pour acheter des cadeaux à sa famille est pareil à celui qui donne l'aumône. Surtout lorsqu'il distribuera ses présents qu'il remet le présent d'abord à sa fille avant ses fils. »

Récompense pour celui qui égaie sa fille.

Selon le Saint prophète Mohammad (saww) : « Celui qui rend joyeuse sa fille est pareil à celui qui a délivré un prisonnier. Celui qui égaie sa fille est pareil à celui qui pleure de ferveur devant Allah (swt), et enfin celui qui verse des larmes de ferveur pour le Seigneur, entrera au paradis. »

Récompense pour celui qui a une fille.

Selon l'Imam Dja'far aç-Sadeq (as) : « La fille est un bienfait d'Allah (swt) hassanate, le fils est une grâce (ni'mate). Pour le bienfait, cela équivaut à une récompense, et Allah (swt) ne demande pas de compte pour les récompenses ; quant à la grâce (ni'mate), Allah (swt) réclamera des comptes. »

« La fille est un bienfait, (c'est-à-dire une fille bien éduquée), sachez que cette catégorie de fille assure la subsistance à sa famille, car tout bienfait d'Allah (swt) accélère la venue des moyens de subsistance. »